



COMITE DU PROGRAMME

Cent vingt-huitième session

Rome, 18-22 mai 2020

**Rapport intérimaire sur la suite donnée aux recommandations
du Comité du Programme**

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

M^{me} Jiani Tian
Secrétaire du Comité du Programme
Tél.: +39 06570 53007

Le présent document peut être imprimé à la demande, conformément à l'initiative de la FAO qui vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Il peut être consulté, ainsi que d'autres documents, à l'adresse www.fao.org.

RÉSUMÉ

- Le présent document fait le point sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations formulées par le Comité du Programme à sa cent vingt-septième session (4-8 novembre 2019), ainsi que des actions accompagnées de la précision «en cours» ou «pas encore commencée» dans le précédent document analogue ([PC 127/INF/2](#)), qui contient les recommandations formulées par le Comité à ses cent vingt-sixième (18-22 mars 2019) et cent vingt-cinquième (12-16 novembre 2018) sessions.
- Le présent document indique l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations au moyen d'un feu tricolore, ainsi que la date d'exécution ou le pourcentage du taux d'exécution, le cas échéant.

INDICATIONS QUE LE COMITÉ DU PROGRAMME EST INVITÉ À DONNER

- Le Comité du Programme est invité à prendre note du rapport intérimaire sur la suite donnée à ses recommandations.

Projet d'avis

Le Comité:

- **a noté que le document faisait le bilan des recommandations qu'il avait formulées depuis sa cent vingt-cinquième session;**
- **a pris note de l'état d'avancement de la mise en œuvre de ses recommandations;**
- **s'est félicité des progrès considérables accomplis dans la mise en œuvre de ses recommandations et a invité instamment le Secrétariat à poursuivre ses efforts en vue de donner suite aux recommandations encore en suspens;**
- **a noté l'amélioration de l'approche du système de feu tricolore appliquée et d'autres améliorations apportées dans la présentation et la structure du document.**

1. À sa cent vingt-cinquième session¹, le Comité du Programme a décidé d'inscrire, en tant que point permanent à son ordre du jour, un rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de ses recommandations.
2. À sa cent vingt-sixième session², le Comité a proposé de faire figurer les dates d'exécution, lorsque cela était possible, et/ou un pourcentage du taux d'exécution, pour mesurer les progrès accomplis dans la mise en œuvre.
3. Le Comité, à sa cent vingt-septième session³:
 - a) s'est félicité du Rapport intérimaire sur la suite donnée à ses recommandations;
 - b) a accueilli le rapport avec satisfaction, estimant qu'il constituait pour lui un moyen de progresser dans la formulation de ses recommandations, du fait notamment du système de notation des progrès accomplis;
 - c) a pris note des éclaircissements apportés sur le point 25, qui concerne le nouvel indicateur de performance clé relatif à la gestion des résultats des projets, introduit dans le Programme de travail et budget (PTB) de l'exercice 2020-2021 sous l'Objectif fonctionnel 8 (Activités de diffusion), et du calendrier de l'activité, qui est en cours et qui vise notamment à renforcer le suivi des projets et la capacité de rendre compte de la contribution des résultats des projets au Cadre stratégique de la FAO, et a recommandé que l'indicateur de performance clé soit réexaminé de plus près sur la base de l'issue des travaux relatifs à la recommandation 5 de l'évaluation du cadre de résultats stratégiques;
 - d) a de nouveau recommandé qu'on utilise pour les évaluations un système de notation des progrès accomplis, notamment le système de feu tricolore, sachant que le Bureau de l'évaluation devait préciser la notation et continuer d'y travailler, et a demandé que l'état d'avancement de la mise en œuvre de la mesure 27 passe de «achevée» à «en cours».
4. L'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations formulées par le Comité du Programme depuis sa cent vingt-cinquième session est présenté dans le tableau 1. Les recommandations similaires ont été regroupées en une seule recommandation.
5. Le tableau 1 fait le point sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations formulées par le Comité du Programme à sa cent vingt-septième session⁴ et des actions accompagnées de la précision «en cours» ou «pas encore commencée» dans le document analogue précédent⁵. Il indique l'état d'avancement de leur mise en œuvre au moyen d'un feu tricolore et le pourcentage du taux d'exécution, le cas échéant. La couleur du feu tricolore indiquant une action «pas encore commencée» est passée du blanc au rouge et celle d'une action «en cours» de l'orange au jaune.

Le code couleur du feu tricolore est le suivant:

● **Action achevée** ● **Action en cours** ● **Action pas encore commencée**

¹ [CL 160/3 \(par. 15, alinéa i\)](#).

² [CL 161/3 \(par. 25, alinéa b\)](#).

³ [CL 163/4 \(par. 28\)](#).

⁴ [CL 163/4 \(par. 28\)](#).

⁵ [PC 127/INF/2](#).

Tableau 1. État d'avancement de la mise en œuvre des recommandations du Comité du Programme

		État d'avancement	Date d'exécution ou pourcentage du taux d'exécution, le cas échéant	Observations
Ajustements au Programme de travail et budget 2020-2021				
1.	CL 163/4 par. 5, alinéa c): Le Comité s'est félicité des ressources supplémentaires allouées aux activités de la FAO relatives à la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) et au programme conjoint FAO/OMS d'avis scientifiques en matière de sécurité sanitaire des aliments, ainsi qu'en faveur de la prise en compte de la biodiversité, <u>a souligné</u> qu'il importait d'obtenir des résultats supplémentaires grâce à ces ressources et a trouvé positif que la Direction se soit engagée à prendre en considération le retard accumulé dans les programmes de fourniture d'avis scientifiques.	●	Rapport de synthèse de l'examen à mi-parcours – Cent trentième session du Comité du Programme Rapport sur l'exécution du Programme – Réunion conjointe	Comme indiqué dans le document relatif aux ajustements à apporter au Programme de travail et budget (PTB) 2020-2021, les activités de la FAO relatives à la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) et au programme conjoint FAO/OMS d'avis scientifiques en matière de sécurité sanitaire des aliments bénéficient d'une allocation supplémentaire d'un million d'USD chacun. Ces ressources supplémentaires permettront de poursuivre l'élaboration de normes portant spécifiquement sur une marchandise ou une filière, de renforcer les capacités phytosanitaires nationales, de poursuivre l'élaboration du système de certification phytosanitaire électronique (ePhyto), d'intensifier les efforts de lutte contre les organismes nuisibles d'apparition récente à l'échelle mondiale et de fournir des avis scientifiques opportuns et judicieux sur les nouvelles questions toujours plus complexes que pose la sécurité sanitaire des aliments. Les progrès seront présentés via les mécanismes de notification établis du Codex et de la CIPV, ainsi que dans le Rapport de synthèse de l'examen à mi-parcours 2020 et dans le Rapport sur l'exécution du Programme 2020-2021.
2.	CL 163/4 par. 5, alinéa d): Le Comité a accueilli avec satisfaction les informations communiquées sur les questions de parité hommes-femmes, <u>en insistant</u> sur la nécessité de continuer à progresser dans ce domaine pour parvenir à l'égalité hommes-femmes, et s'est félicité de la création d'un comité des femmes, en soulignant que ce comité n'avait pas de responsabilité du point de vue programmatique, afin d'éviter le doublonnage d'activités.	●	s.o. [en cours]	La FAO a progressé dans d'importants domaines de travail, notamment en actualisant sa politique sur l'égalité des sexes et en publiant un Bulletin du Directeur général promouvant cette égalité et l'autonomisation des femmes au sein de l'Organisation. Le Comité des femmes s'emploie à appuyer l'important travail effectué par la FAO, tout en veillant à la complémentarité entre les activités programmatiques et ses propres responsabilités.
3.	CL 163/4 par. 5, alinéa e): Le Comité <u>a approuvé</u> les indicateurs et cibles associés aux produits, pour 2020-2021, qui sont présentés à l'annexe web 4, <u>a insisté</u> sur la nécessité de renforcer la visibilité des activités de la FAO relatives à la résistance aux antimicrobiens et s'est félicité de la décision d'inclure un indicateur du cadre de résultats du Plan d'action mondial tripartites dans le cadre de résultats stratégiques de la FAO.	●	Cent vingt-huitième session du Comité du Programme	Un nouvel indicateur a été proposé; il sera présenté dans le document <i>Nouveaux ajustements au Programme de travail et budget 2020-2021</i> (CL 164/3).

		État d'avancement	Date d'exécution ou pourcentage du taux d'exécution, le cas échéant	Observations
4.	CL 163/4 par. 5, alinéa g): Le Comité <u>a dit attendre avec intérêt</u> de pouvoir examiner les progrès accomplis en 2020-2021, dans le cadre des évaluations réalisées à mi-parcours et en fin d'exercice biennal.	●	Examen à mi-parcours – Cent trentième session du Comité du Programme Rapport sur l'exécution du programme – Réunion conjointe	Les progrès seront présentés dans le Rapport de synthèse de l'examen à mi-parcours 2020 et dans le Rapport sur l'exécution du Programme 2020-2021.
5.	CL 163/4 par. 5, alinéa h): Le Comité a pris note de la structure organisationnelle actualisée (annexe 1), ainsi que du tableau révisé des postes inscrits au budget (annexe 5), et <u>a émis le souhait</u> que des informations supplémentaires lui soient communiquées à ce sujet.	●	Cent soixante-troisième session du Conseil	Les informations supplémentaires ont été communiquées au Conseil, à sa cent soixante-troisième session, en décembre 2019.
6.	CL 163/4 par. 5, alinéa i): Le Comité <u>a dit attendre avec intérêt</u> le rapport sur les activités du Programme de coopération technique (PCT) pour 2019 et <u>a insisté</u> sur l'importance de l'évaluation du PCT.	●	Cent vingt-neuvième session du Comité du Programme	La note d'information sur le PCT (CL 163/5 - Note d'information 1) a été présentée au Conseil, à sa cent soixante-troisième session. À sa cent vingt-neuvième session, le Comité du Programme examinera le Rapport sur les activités du Programme de coopération technique (PCT) pour 2019 et l'évaluation du PCT.
7.	CL 163/4 par. 5, alinéa j): Le Comité <u>a rappelé</u> la demande formulée par le Conseil lors de sa cent soixante et unième session, à savoir que des informations détaillées lui soient communiquées sur l'utilisation, au cours des trois exercices biennaux précédents, des contributions volontaires aux fins de la mise en œuvre du programme de travail, par composante programmatique et par zone géographique (paragraphe 11, alinéa j, du rapport de la cent soixante et unième session du Conseil).	●	Cent soixante-troisième session du Conseil	Les informations détaillées ont été communiquées au Conseil, à sa cent soixante-troisième session (CL 163/3 - Note d'information 2).
8.	CL 163/4 par. 5, alinéa l): Le Comité <u>a souligné</u> le caractère nécessaire de l'innovation, notamment des approches durables novatrices et des nouvelles technologies, a accueilli avec satisfaction, sur le plan des principes, la création d'un bureau de l'innovation et d'un poste de scientifique en chef, a noté qu'il faudrait apporter des précisions quant aux concepts qui inspiraient la création de ce bureau – mandat, rôle et fonctionnement, entre autres – et a indiqué que celui-ci devait disposer d'effectifs suffisants aux fins d'une mise en place efficace, tout en rappelant le caractère transversal de l'innovation.	●	Cent soixante-troisième session du Conseil	L'innovation est un principe clé de la nouvelle administration. Des pratiques innovantes ont vu le jour ces derniers mois et l'Organisation les a adaptées rapidement et avec succès, tant sur le plan opérationnel qu'en ce qui concerne les programmes, afin de poursuivre ses activités pendant la pandémie de covid-19. En ce qui concerne le Bureau de l'innovation, des informations supplémentaires ont été communiquées au Conseil, à sa cent soixante-troisième session.

		État d'avancement	Date d'exécution ou pourcentage du taux d'exécution, le cas échéant	Observations
9.	CL 163/4 par. 5, alinéa m): Le Comité <u>a demandé</u> des précisions sur les attributions et sur le rôle de coordination du Groupe transversal sur la biodiversité, ainsi que sur sa place au sein de l'Organisation, sur sa dotation en personnel et sur ses liens avec la stratégie relative à la biodiversité.	●	Cent soixante-troisième session du Conseil	Les précisions ont été fournies au Conseil, à sa cent soixante-troisième session.
10.	CL 163/4 par. 5, alinéa o): Le Comité a accueilli favorablement, sur le plan des principes, la création d'un bureau des petits États insulaires en développement (PEID), des pays les moins avancés (PMA) et des pays en développement sans littoral et <u>a demandé</u> que des précisions soient apportées au sujet du rôle de ce bureau au sein de l'Organisation, de la couverture géographique envisagée, de son rôle et de son fonctionnement, ainsi que de son mandat et de ses liens avec l'initiative Main dans la main.	●	Cent soixante-troisième session du Conseil	Les précisions ont été fournies au Conseil à sa cent soixante-troisième session.
11.	CL 163/4 par. 5, alinéa r): Le Comité s'est félicité du soutien apporté aux activités de la FAO visant à promouvoir des systèmes agricoles et alimentaires durables et <u>a invité</u> l'Organisation à aider les pays à transformer leurs systèmes alimentaires comme il convient.	●	s.o. [en cours]	La FAO continue d'accroître le soutien qu'elle accorde aux pays pour les aider à transformer leurs systèmes alimentaires, notamment par ses activités d'appui à la réalisation de l'Objectif stratégique 4, par des actions de sensibilisation lors de manifestations de haut niveau et par son soutien au Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires. L'Organisation entend renforcer encore ses capacités techniques d'appui aux pays.
12.	CL 163/4 par. 6: Par ailleurs, le Comité <u>a demandé</u> que la Direction organise à l'intention des Membres un séminaire portant sur les activités statistiques de la FAO et, plus particulièrement, sur les méthodes utilisées en ce qui concerne les 21 indicateurs pour lesquels la FAO est l'organisation responsable. CL 163/4, par. 24: Le Comité <u>a rappelé</u> qu'il avait été demandé à la Direction d'organiser, à l'intention de tous les Membres, un séminaire sur les statistiques à la FAO, et notamment sur la méthode employée pour les 21 indicateurs des ODD dont l'Organisation est garante CL 163/4, par. 25: Le Comité <u>a recommandé</u> que le séminaire se tienne au premier semestre de 2020.	●	11 mai 2020	Le séminaire a été programmé le 11 mai 2020 sous forme de webinaire, en raison des contraintes liées à la pandémie de covid-19.

		État d'avancement	Date d'exécution ou pourcentage du taux d'exécution, le cas échéant	Observations
Évaluation du cadre de résultats stratégiques de la FAO				
13.	<p>CL 163/4 par. 7, alinéa c): Le Comité a fait siens les avis formulés dans l'évaluation quant à la nécessité d'avoir une stratégie et un plan d'action pour que la FAO poursuive le Programme 2030 et le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement, ainsi que concernant la nécessité de renforcer les synergies et les partenariats stratégiques, en particulier avec les autres organismes ayant leur siège à Rome et avec le secteur privé.</p> <p>CL 160/3 par. 3, alinéa g): Le Comité a encouragé la mise en place de partenariats multipartites aux niveaux national, régional et mondial ainsi que la poursuite d'une étroite collaboration et de l'établissement de synergies stratégiques avec les autres organisations des Nations Unies, en particulier les organismes ayant leur siège à Rome.</p>	●	Processus en cours dans le cadre du repositionnement du système des Nations Unies pour le développement	<p>La FAO participe aux actions menées à l'échelle du système des Nations Unies, notamment à l'élaboration en cours de politiques, de procédures et d'outils communs avec la diligence requise, ainsi qu'à des initiatives menées par le secteur privé comme le Pacte mondial des Nations Unies, les partenariats avec le secteur privé étant devenus un sujet majeur pour les organismes qui ont leur siège à Rome.</p> <p>Les partenariats avec des réseaux universitaires (Forum régional des universités pour le renforcement des capacités en agriculture, Union des universités de la Méditerranée, Centre international de hautes études agronomiques méditerranéennes [CIHEAM], par exemple) et des institutions de recherche nationales multilatérales (France, Italie et Chine, par exemple) ont été facilités pour associer davantage les parties prenantes à la mise en œuvre des programmes de la FAO.</p> <p>Dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour l'agriculture familiale (2019-2028), la FAO et le Fonds international de développement agricole (FIDA) suivent plus de 40 pays et les aident à différents niveaux, y compris au moyen de dialogues multipartites, à élaborer leurs plans d'action nationaux pour l'agriculture familiale.</p> <p>Une nouvelle stratégie de partenariat avec le secteur privé est en cours d'élaboration, en consultation avec les Membres et les autres parties prenantes.</p>
14.	CL 163/4 par. 7, alinéa d): Le Comité a réaffirmé combien il était important de faire participer les Membres au processus de mise en œuvre des recommandations.	●	s.o. [en cours]	À cet égard, deux réunions informelles avec le Comité du Programme ont été organisées, en février et avril 2020. Une consultation officielle, menée dans le cadre des organes directeurs, suivra la proposition figurant dans l' <i>Ébauche des grandes lignes du nouveau cadre de résultats stratégiques</i> (PC 128/2).
15.	CL 163/4 par. 7, alinéa j): Le Comité a indiqué qu'il convenait d'intégrer davantage les plans nationaux dans la planification globale à l'échelle de l'Organisation, de continuer à veiller à ce que les compétences du personnel recruté correspondent aux critères des postes concernés et de dispenser des formations adaptées.	●	s.o. [en cours]	On s'emploie à mieux intégrer les plans nationaux dans la planification globale à l'échelle de l'Organisation, en tant qu'élément du processus en cours de repositionnement du système des Nations Unies pour le développement, ainsi que dans l'élaboration du nouveau Cadre stratégique. L'adéquation entre les compétences et les critères des postes est assurée par les chefs des bureaux décentralisés et soutenue dans le cadre de la nouvelle stratégie de gestion des ressources humaines.
16.	CL 163/4 par. 7, alinéa k): Le Comité a encouragé la mobilité et la rotation du personnel, qui permettent de renforcer les liens entre le Siège et les bureaux de pays, mais aussi de favoriser les évolutions de carrière, à condition que les capacités techniques de l'Organisation n'en pâtissent pas.	●	20 %	Le Programme de mobilité géographique 2020 a été suspendu, conformément à la demande du Comité financier et dans l'attente des résultats de l'audit de 2019 sur la mobilité interne. La Direction examine actuellement les recommandations de l'audit et en tiendra compte lors de l'élaboration des futurs programmes de l'Organisation, en particulier d'une politique de rotation des postes.

		État d'avancement	Date d'exécution ou pourcentage du taux d'exécution, le cas échéant	Observations
17.	CL 163/4 par. 7, alinéa l): Le Comité a constaté que six des huit recommandations requéraient des fonds supplémentaires et a <u>demandé</u> des éclaircissements quant aux montants et aux sources de financement potentielles.	●	Cent trentième session du Comité du Programme	Le nouveau Cadre stratégique, ainsi que le Plan à moyen terme (PMT) 2022-2025 et le Programme de travail et budget (PTB) 2022-2023 seront soumis au Comité du Programme à sa cent trentième session.
18.	CL 163/4 par. 7, alinéa m): Le Comité a <u>recommandé</u> le calendrier suivant pour les prochaines étapes: i. présentation d'un document d'orientation destiné à une consultation sur la mise en œuvre de la première recommandation relative à la stratégie de la FAO pour le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et au repositionnement du système des Nations Unies pour le développement, ainsi que de la recommandation 2, relative au cadre de résultats, à l'attention du Conseil à sa cent soixante-troisième session, pour approbation; ii. description du nouveau cadre de résultats stratégiques dans ses grandes lignes, disponible pour la cent vingt-huitième session du Comité du Programme, en mai 2020; iii. élaboration d'un rapport intérimaire de la Direction sur la mise en œuvre des recommandations de l'évaluation pour la cent vingt-huitième session du Comité du Programme; iv. un projet de nouvelle stratégie (1) et cadre de résultats (2) soumis à l'examen du Comité du programme lors de sa session du printemps 2021.	●	75 %	Étape i: menée à bien (CL 163/4 - Notes d'information 1 et 2). Étape ii: menée à bien, pour la cent vingt-huitième session du Comité du Programme. Étape iii: la Direction fera rapport au Comité du Programme, à sa cent vingt-huitième session. Étape iv: le projet sera soumis au Comité du Programme, à sa cent trentième session.
Évaluation de la stratégie de la FAO en matière de partenariats avec le secteur privé				
19.	CL 163/4 par. 8: Le Comité a réservé un accueil favorable à l'évaluation et a félicité le Bureau de l'évaluation pour la qualité du rapport et de ses conclusions et recommandations directes. À cet égard, le Comité a <u>souligné</u> que les définitions et les niveaux, champs d'application, enjeux, besoins et contextes devaient être davantage précisés.	●	Cent soixante-cinquième session du Conseil	En ce qui concerne la FAO, la définition du secteur privé couvre les entreprises à but lucratif et les sociétés ou entreprises non détenues ou exploitées par des gouvernements qui, indépendamment de leur taille et de leur structure, opèrent dans tous les secteurs des systèmes alimentaires, agricoles, forestiers et halieutiques, de la production jusqu'à la consommation, y compris les services connexes tels que le financement, l'investissement, l'assurance, la commercialisation et les échanges. Elle comprend aussi les coopératives et les organisations de producteurs alimentaires, ainsi que les associations et groupements industriels et

		État d'avancement	Date d'exécution ou pourcentage du taux d'exécution, le cas échéant	Observations
				commerciaux qui représentent des intérêts privés. Une nouvelle stratégie, en cours d'élaboration, a permis de recenser, dans l'optique d'une mobilisation élargie, les groupes prioritaires suivants: 1) entreprises partenaires/groupements industriels internationaux, 2) micro, petites et moyennes entreprises et 3) investisseurs en développement.
20.	CL 163/4 par. 10: Le Comité <u>a accepté</u> les recommandations proposées relatives à la définition d'une vision relative à la Stratégie de la FAO en matière de partenariats avec le secteur privé. CL 163/4 par. 11, alinéa h): Le Comité <u>a demandé</u> que soit définie une nouvelle conception des partenariats avec le secteur privé, en prenant en compte le large éventail d'entités du secteur privé, ainsi qu'une ultérieure actualisation de la stratégie au moyen d'un processus inclusif auquel participeraient les Membres.	●	Cent soixante-cinquième session du Conseil	Une nouvelle stratégie, en cours d'élaboration, envisage le développement dynamique de partenariats avec le secteur privé. Les Membres et les entités du secteur privé seront consultés à ce sujet.
21.	CL 163/4 par. 11, alinéa a): Le Comité <u>a souligné</u> que le secteur privé jouait un rôle central dans la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) et <u>a invité instamment</u> la FAO à renforcer le rôle du secteur privé à l'appui de la réalisation des ODD.	●	Cent soixante-cinquième session du Conseil	La nouvelle stratégie reflétera les faits nouveaux dans le domaine du développement et les pratiques mondiales, ainsi que les priorités de nombreuses entités du secteur privé en termes de responsabilité, alignées sur les valeurs des Nations Unies et sur l'objectif général d'une contribution effective à l'élimination de la faim et de la pauvreté et à la réalisation d'autres ODD pertinents.
22.	CL 163/4 par. 11, alinéa b): Le Comité <u>a encouragé</u> la FAO à intégrer davantage les partenariats avec le secteur privé dans ses activités, en particulier dans les programmes et au niveau des pays, y compris dans ses bureaux régionaux et nationaux.	●	Cent soixante-cinquième session du Conseil	La nouvelle stratégie se fondera sur le principe qu'il est absolument essentiel que la FAO considère le partenariat avec le secteur privé comme un élément à part entière de ses activités, à tous les niveaux (mondial, régional et national).
23.	CL 163/4 par. 11, alinéa c): Le Comité <u>a souligné</u> qu'il fallait améliorer la réactivité de la FAO face aux possibilités de plus en plus nombreuses de partenariats et a demandé à l'Organisation de simplifier ses procédures internes et sa gestion des risques en s'alignant sur les meilleures pratiques adoptées au sein du système des Nations Unies.	●	Cent soixante-cinquième session du Conseil	La nouvelle stratégie relative au secteur privé comprendra différentes composantes, notamment des documents ou du matériel présentant les atouts de la collaboration avec la FAO pour une entité du secteur privé, un plan et une stratégie de mobilisation, ainsi qu'un guide de procédure indiquant au personnel les divers types de partenariat envisageables avec le secteur privé, avec toute la diligence requise. Cette nouvelle approche nécessitera une importante coordination au sein de la FAO, ainsi qu'avec d'autres partenaires clés, notamment le Programme alimentaire mondial (PAM) et le FIDA.
24.	CL 163/4 par. 11, alinéa d): tout en reconnaissant l'importance des partenariats avec le secteur privé aux fins de la mobilisation de ressources, le Comité <u>a mis l'accent</u> sur leur importance en vue de mobiliser des connaissances, des outils techniques, des technologies	●	Cent soixante-cinquième session du Conseil	La Division relations et mobilisation des ressources (PSR) a élaboré, par l'entremise de l'Équipe spéciale de développement des activités (BDTF), un portefeuille qui vise non seulement à attirer des partenariats extrabudgétaires à l'appui des principaux programmes thématiques de la FAO, mais aussi d'autres formes de partenariat, y compris des contributions en nature. En

		État d'avancement	Date d'exécution ou pourcentage du taux d'exécution, le cas échéant	Observations
	et des capacités susceptibles de contribuer à la concrétisation des ODD.			<p>outre, chaque programme vise à mobiliser le secteur privé en tant que partenaire de développement par divers moyens, notamment l'exploitation à grande échelle des investissements à long terme dans le cadre d'initiatives telles qu'AgrInvest.</p> <p>Au-delà de la mobilisation des ressources, la nouvelle stratégie cherchera à inciter le secteur privé à soutenir la croissance économique, la création d'emplois, l'innovation, les technologies de pointe, l'approfondissement des connaissances, le renforcement des capacités et l'investissement.</p>
25.	CL 163/4 par. 11, alinéa e): Le Comité <u>a mis en avant</u> le fait que les partenariats avec le secteur privé devaient être établis pour soutenir les priorités des gouvernements nationaux, avec leur accord, conformément à la nouvelle stratégie de la FAO évoquée au point 4.	●	Cent soixante-cinquième session du Conseil	La FAO organisera des séances de travail et entretiendra un dialogue interactif avec les Membres pour s'assurer que la nouvelle stratégie reflète leurs priorités, noter les possibilités de développer et d'élargir les partenariats et comprendre dans quels domaines le secteur privé peut jouer un rôle central au niveau des pays.
26.	CL 163/4 par. 11, alinéa f): Le Comité <u>a demandé</u> à la FAO de mettre en place un «guichet unique» qui serait chargé de recevoir et d'aiguiller comme il conviendrait les partenariats avec le secteur privé, ce qui permettrait de faciliter la collaboration et de réduire les démarches administratives y afférentes, et de créer un portail en ligne des partenaires qui servirait de canal transparent par lequel l'Organisation pourrait interagir avec les partenaires.	●	-	La nouvelle stratégie comprendra la mise au point d'un portail interne FAO-secteur privé (CONNECT), qui permettra à l'Organisation de mettre en évidence ses compétences, ses principales priorités mondiales et des coordonnées utiles à l'intention du secteur privé.
27.	CL 163/4 par. 11, alinéa g): Le Comité <u>a souligné</u> qu'il fallait trouver un équilibre entre d'une part les processus menés avec toute la diligence voulue et d'autre part les moyens qui permettent de faciliter des partenariats transparents et la collaboration avec le secteur privé	●	-	Un processus de diligence nécessaire clair et logique propre à maintenir des garanties appropriées pour l'approbation des missions est en cours d'élaboration sur la base de l'approche commune du Groupe des Nations Unies pour le développement durable.
28.	CL 163/4 par. 11, alinéa i): Le Comité <u>a fait valoir</u> qu'il fallait établir des processus clairs, transparents et cohérents relatifs à l'accès des acteurs non étatiques, y compris le secteur privé, aux rencontres et activités de la FAO.	●		La FAO élabore actuellement un guide du personnel qui indique les procédures à suivre dans divers types de partenariat avec des acteurs non étatiques, en particulier du secteur privé, avec toute la diligence requise.
Stratégie de la FAO relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture				
29.	CL 163/4 par. 12, alinéa b): Le Comité <u>a recommandé</u> l'adoption de la Stratégie par le Conseil, à sa cent soixante-troisième session, conformément à la demande formulée par la Conférence de la FAO à sa quarante et unième session.	●	Cent soixante-troisième session du Conseil	La Stratégie a été adoptée par le Conseil, à sa cent soixante-troisième session.

		État d'avancement	Date d'exécution ou pourcentage du taux d'exécution, le cas échéant	Observations
30.	CL 163/4 par. 12, alinéa c): Le Comité <u>a recommandé</u> que la mise en œuvre de la Stratégie et du Plan d'action soit accompagnée d'indicateurs, de produits tangibles et d'un calendrier d'exécution.	●	Cent vingt-huitième session du Comité du Programme	Le projet de Plan d'action, qui définit des indicateurs, des produits et un calendrier d'exécution, a été finalisé et sera examiné par le Comité du Programme, à sa cent vingt-huitième session.
31.	CL 163/4 par. 12, alinéa d): Le Comité <u>a recommandé</u> que le Plan d'action comprenne des étapes ultérieures, en particulier le renforcement des capacités dans les bureaux décentralisés de la FAO afin d'aider les Membres à le mettre en œuvre, si ceux-ci en font la demande.	●		La résultante 1 du projet de Plan d'action définit les mesures à prendre pour aider les Membres, à leur demande, à renforcer leurs capacités d'intégration de la biodiversité; la résultante 4 définit quant à elle les mesures à prendre pour renforcer les capacités de la FAO en matière d'intégration de la biodiversité, y compris dans les bureaux décentralisés.
32.	CL 163/4 par. 12, alinéa e): Le Comité <u>a souligné</u> qu'il fallait que le Plan d'action soit examiné par les comités techniques.	●	50 %	Après avoir été examiné par le Comité du Programme, à sa cent vingt-huitième session, le projet de Plan d'action sera présenté aux comités techniques compétents – Comité de l'agriculture, Comité des pêches et Comité des forêts – pour examen et commentaires, avant d'être à nouveau présenté, pour approbation finale, au Comité du Programme, à sa cent vingt-neuvième session, et au Conseil de la FAO, à sa cent soixante-quatrième session.
33.	CL 163/4 par. 12, alinéa f): Le Comité <u>a demandé</u> qu'un premier projet de Plan d'action, comprenant des indicateurs de résultats et des cibles pour information, soit mis à la disposition des participants à la réunion informelle du Comité du Programme prévue pour janvier 2020.	●		Le projet de Plan d'action proposé a été présenté à la première réunion informelle du Comité du Programme, le 4 février 2020, suivi d'un point d'actualisation présenté à la deuxième réunion, les 20 et 21 avril 2020.
Les dix éléments de l'agroécologie				
34.	CL 163/4 par. 13, alinéa c): Le Comité a examiné la version révisée des 10 éléments de l'agroécologie et <u>a recommandé</u> qu'elle soit présentée à la cent soixante-troisième session du Conseil, en décembre 2019, pour examen et approbation.	●	Cent soixante-troisième session du Conseil	La version révisée des 10 éléments de l'agroécologie a été approuvée par le Conseil, à sa cent soixante-troisième session.
35.	CL 163/4 par. 13, alinéa d): Le Comité <u>a insisté</u> sur le fait que les 10 éléments de l'agroécologie étaient un document en évolution constante, qui peut être mis à jour par le Comité de l'agriculture à la lumière de nouveaux éléments disponibles.	●		À la demande de Membres, le Secrétariat du Comité du Programme collaborera étroitement aux mises à jour du document, avec le Secrétariat du Comité de l'agriculture.

		État d'avancement	Date d'exécution ou pourcentage du taux d'exécution, le cas échéant	Observations
Rapport intérimaire sur les principaux éléments du projet de stratégie actualisée relative à la parité homme-femmes				
36.	CL 163/4 par. 14, alinéa a): Le Comité a approuvé les amendements et les révisions suggérés et a <u>demandé</u> qu'un processus consultatif soit mis en place afin d'achever l'élaboration de la version actualisée de la Politique	●	90 %	La consultation technique visant la mise au point finale de la version actualisée de la Politique a été menée à bien et l'on attend maintenant les observations de la Direction.
37.	CL 163/4 par. 14, alinéa d): Le Comité <u>s'est félicité</u> que l'on prévoie d'élaborer le Plan d'action en 2020, comme recommandé dans l'Évaluation des activités de la FAO en matière de parité hommes-femmes CL 161/3 par. 8, alinéa d): Le Comité <u>s'est dit favorable</u> à la recommandation relative à l'élaboration d'un plan d'action d'ici à novembre 2020 qui comprenne des produits et des cibles à moyen terme sur la question de la parité hommes-femmes, et s'est félicité de la réponse de la Direction, qui a confirmé que les règles minimales relatives à l'égalité des sexes seraient mises à jour compte tenu de la version 2.0 du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-SWAP), comme suggéré dans le rapport d'évaluation.	●	10 %	En raison de la nécessité d'aligner le Plan d'action sur le Cadre stratégique, il est prévu des retards dans la finalisation du premier.
38.	CL 163/4 par. 14, alinéa e): Le Comité <u>a souligné</u> qu'il était important de préciser les exigences en ce qui concerne la prise en compte systématique des questions de parité, comme indiqué dans les normes minimales de la Politique.	●	90 %	Les normes minimales ont été révisées pour tenir compte des changements institutionnels et fixer des exigences plus strictes en ce qui concerne l'intégration des questions de parité hommes-femmes. La révision a également été l'occasion d'introduire, pour certaines fonctions organisationnelles (les partenariats et la communication, par exemple), de nouvelles normes qui n'étaient pas représentées dans la version précédente de la Politique. On attend les observations de la Direction pour mettre un point final à cette activité.
39.	CL 163/4 par. 14, alinéa f): Le Comité <u>a insisté</u> sur le fait qu'il fallait que les responsables hiérarchiques soient davantage impliqués dans la mise en œuvre de la Politique sur l'égalité des sexes et qu'ils mentionnent la question de la parité hommes-femmes dans leurs rapports d'évaluation PEMS (Système de gestion et d'évaluation de la performance) et ceux de leurs subordonnés CL 161/3 par. 8, alinéa f): Le Comité <u>a souligné</u> qu'il était nécessaire de continuer à renforcer les capacités	●	1 ^{er} décembre 2019	Afin de renforcer la responsabilisation des dirigeants, deux nouveaux indicateurs ont été ajoutés à l'objectif de supervision dans le plan de travail du Système de gestion et d'évaluation de la performance (PEMS) pour 2020, qui vise à promouvoir la parité hommes-femmes et à créer et maintenir un environnement de travail inclusif et prônant le respect. En février 2020, un Bulletin du Directeur général a été publié pour rappeler aux dirigeants le devoir et l'obligation qu'ils ont de rendre compte de la mise en œuvre de la Politique d'égalité des sexes et des engagements pris par l'Organisation pour ce qui est de promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

		État d'avancement	Date d'exécution ou pourcentage du taux d'exécution, le cas échéant	Observations
	des fonctionnaires des divisions techniques afin qu'ils soient en mesure d'intégrer les considérations de parité hommes-femmes dans leurs activités, étant donné qu'il s'agit d'un élément crucial de la mise en œuvre de la stratégie pour la parité hommes-femmes, et a jugé important d'intégrer ces questions dans tous les objectifs stratégiques			Un nouveau Plan d'action 2019-2021 visant le renforcement des capacités, des connaissances et des compétences des Membres et du personnel de la FAO en matière de parité hommes-femmes a été élaboré et sa mise en œuvre a démarré. Le nouveau cours en ligne obligatoire sur les questions de parité hommes-femmes, élaboré par la Division des politiques sociales et des institutions rurales (ESP) et le Bureau des ressources humaines (OHR), a été lancé en mars 2020 en anglais et sera bientôt disponible en français et en espagnol. Des ateliers de formation et de sensibilisation personnalisés ont été organisés dans certains pays et à l'intention du personnel de certaines divisions techniques. Des interventions intégrant la question de la parité hommes-femmes ont fait l'objet d'une planification, d'un suivi et de rapports pour chacun des objectifs stratégiques, avec le soutien technique et les conseils d'ESP.
40.	CL 163/4 par. 14, alinéa g): Le Comité <u>a recommandé</u> d'améliorer les résultats de la FAO en matière de parité hommes-femmes, en particulier au niveau de la Direction, et, à cet égard, s'est félicité de la création du Comité des femmes, instrument qui permettra non seulement de défendre l'égalité et la parité hommes-femmes au sein de l'Organisation, mais également de parvenir à cette parité, dont il faudra tenir compte dans la composition du Comité	●		L'Organisation continue de s'efforcer d'assurer la parité hommes-femmes au sein de son personnel. Alors que la FAO met en œuvre le Plan d'action actualisé pour la réalisation de la parité hommes-femmes, le Comité des femmes s'emploie à favoriser l'autonomisation de la main-d'œuvre féminine de l'Organisation en offrant un espace où les femmes se sentent en sécurité aussi bien physiquement qu'émotionnellement et peuvent s'exprimer sans craindre d'être jugées ou agressées, y compris en ce qui concerne les questions de parité. Grâce au développement continu du recrutement dans diverses institutions et universités, le pourcentage de femmes dans le personnel de l'Organisation a atteint 54 pour cent. La FAO continue de s'employer à accroître encore le nombre de femmes aux postes de direction. Le Bureau des ressources humaines collabore étroitement avec le Comité des femmes pour promouvoir la parité hommes-femmes au sein de l'Organisation, parité qui continuera d'être un élément essentiel de l'acquisition et de la gestion dynamiques des talents.
41.	CL 163/4 par. 14, alinéa i): Le Comité <u>a rappelé</u> l'importance de tous les indicateurs de performance clés sur la parité hommes-femmes, en particulier l'application des normes minimales. CL 161/3, par. 8, alinéa i): Le Comité <u>a souligné</u> qu'il importait de renforcer et d'élargir les indicateurs et les cibles ayant trait à la parité hommes-femmes au titre de tous les objectifs stratégiques. CL 160/3 par. 6, alinéa f): Le Comité <u>a recommandé</u> d'intégrer les questions de parité hommes-femmes dans les futures activités et a demandé des	●	90 %	CL 163/4 par. 14, alinéa i): La FAO reconnaît l'importance des indicateurs de performance clés relatifs à la parité hommes-femmes, y compris celui fondé sur l'application des normes minimales de la Politique; ces indicateurs font l'objet d'un suivi et de rapports annuels. CL 161/3 par. 8, alinéa i): Le Cadre de résultats institutionnels, y compris ses indicateurs et cibles ayant trait à la parité hommes-femmes, a été révisé en vue du PMT 2018-2021. Suivant le même cycle, le prochain examen sera entrepris en 2021. Actuellement, la FAO s'emploie à renforcer les capacités internes d'analyse et d'utilisation des informations obtenues grâce aux indicateurs actuels et à améliorer la visibilité des travaux relatifs à la parité hommes-femmes dans ses rapports.

		État d'avancement	Date d'exécution ou pourcentage du taux d'exécution, le cas échéant	Observations
	informations plus détaillées sur la prise en compte systématique de la parité hommes-femmes dans le programme stratégique 5, dans le cadre de la communication d'informations sur la parité qui est visée dans le Rapport sur l'exécution du Programme.			CL 160/3 par. 6, alinéa f): En ce qui concerne la parité hommes-femmes, un plan de travail spécifique a été élaboré afin d'appuyer la planification et la mise en œuvre de travaux relatifs à cette question dans le cadre du Programme stratégique visant à améliorer la résilience des moyens d'existence face à des menaces ou en situation de crise (PS 5) et un inventaire périodique des stratégies et des bonnes pratiques qui tiennent compte de cette question a été réalisé aux fins de leur recensement et de leur diffusion. Des ateliers de renforcement des capacités sur la parité hommes-femmes, la violence sexiste et la responsabilité envers les populations touchées ont été organisés dans certains pays. La FAO a également participé en 2019, pour la deuxième fois, à la campagne UNITE contre la violence sexiste, en étroite collaboration avec les organismes des Nations Unies qui ont leur siège à Rome.
Rapport de suivi de l'évaluation de la contribution de la FAO à la mise en place de systèmes agricoles et alimentaires plus inclusifs et plus efficaces (OS 4)				
42.	CL 163/4 par. 16, alinéa a): Le Comité s'est félicité des progrès accomplis au regard des six recommandations issues de l'Évaluation et <u>a noté</u> que les mesures prises pour donner suite aux recommandations devaient permettre d'apporter un appui plus coordonné aux pays qui cherchaient à transformer leurs systèmes alimentaires, selon qu'il convient.	●	s.o. [en cours]	La plus grande cohérence du plan de travail 2020-2021 à l'appui de la réalisation de l'Objectif stratégique 4 reflète la Recommandation 1 de l'Évaluation, la majorité des activités prévues étant désormais associées aux programmes phares. Les recommandations de l'Évaluation continuent d'être respectées afin d'apporter un appui plus coordonné. La Division relations et mobilisation des ressources (PSR) a indiqué que le Mécanisme multidonateurs flexible permettrait de financer l'un de ses six programmes principaux et trois des quelque 15 nouveaux sous-programmes consacrés à des systèmes alimentaires résilients et inclusifs, pour un total de 5 millions d'USD dans la phase actuelle. Ce travail permet d'assurer une coordination efficace avec les unités techniques concernées du Siège et des bureaux décentralisés, ainsi qu'avec d'autres dialogues onusiens et multipartites dans l'optique du Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires. C'est l'Équipe chargée de la gestion du programme Systèmes alimentaires (SP4) qui dirige cette activité, en collaboration avec le Département du développement économique et social (ES) et d'autres équipes de programmes stratégiques.
43.	CL 163/4 par. 16, alinéa b): Le Comité <u>a souligné</u> que les systèmes alimentaires offraient un point de départ important en contribuant à accélérer la réalisation de la plupart des objectifs convenus au titre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. CL 163/4 par. 16, alinéa e): Le Comité <u>a encouragé</u> la prise en compte des recommandations issues de l'Évaluation du cadre de résultats stratégiques de la	●	Cent trentième session du Comité du Programme	La FAO fait pleinement sienne cette conclusion et a continué de plaider en faveur de l'important point d'entrée que constituent les systèmes alimentaires pour ce qui est d'accélérer la réalisation de la majorité des objectifs convenus au titre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030) lors de manifestations de haut niveau et dans le cadre de son soutien au Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires. Le nouveau Cadre stratégique, ainsi que le PMT 2022-2025/PTB 2022-2023 seront présentés au Comité du Programme, à sa cent trentième session.

		État d'avancement	Date d'exécution ou pourcentage du taux d'exécution, le cas échéant	Observations
	FAO en vue de l'élaboration des domaines de travail prioritaires relevant de l'OS 4.			Le Cadre révisé reconnaîtra plus pleinement la contribution que les systèmes alimentaires apportent en tant que points d'entrée pour une réalisation accélérée du Programme 2030.
44.	CL 163/4 par. 16, alinéa d): Le Comité <u>a encouragé</u> la FAO à définir clairement la notion de systèmes alimentaires afin de mettre en évidence le rôle de l'Organisation à l'appui des pays.	●		La FAO continue d'élaborer sa définition pratique du concept de système alimentaire (http://www.fao.org/3/ca2079en/CA2079EN.pdf) et d'appuyer les activités menées dans le monde pour s'accorder sur une définition et un cadre communs des systèmes alimentaires, notamment le programme de systèmes alimentaires durables du réseau One Planet et le processus de préparation du Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires.
Plan de travail indicatif à horizon mobile pour les évaluations (actualisé)				
45.	CL 163/4 par. 18, alinéa c): Le Comité <u>a insisté</u> sur l'importance et la sensibilité politique de l'évaluation des projets menés au titre du Programme de coopération technique (PCT), et a invité le Bureau de l'évaluation (OED) à procéder à des consultations approfondies avec les Membres, y compris lors des conférences régionales.	●	Cent vingt-neuvième session du Comité du Programme	Le Comité du Programme, à sa cent vingt-neuvième session, examinera le Rapport 2019 du Programme de coopération technique (PCT) et l'Évaluation du PCT. Le Bureau de l'évaluation (OED) a consulté le Président et le Vice-Président du Comité du Programme pour connaître les attentes de ses Membres s'agissant de l'évaluation. Les Membres recevront également une enquête au cours de l'évaluation. Les conférences régionales n'ont pas encore été organisées ou n'ont pas pu accueillir physiquement des membres du Bureau de l'évaluation en raison des restrictions liées à la pandémie de covid-19.
46.	CL 163/4 par. 18, alinéa d): Le Comité a accueilli avec satisfaction l'évaluation conjointe de la collaboration entre les organismes des Nations Unies ayant leur siège à Rome et <u>a encouragé</u> le Bureau de l'évaluation à déterminer les possibilités de renforcement de cette collaboration et à dégager les éventuels obstacles à cet égard.	●		La préparation de l'évaluation conjointe de la collaboration entre les organismes des Nations Unies ayant leur siège à Rome a commencé et une annonce a été envoyée aux dirigeants. Le cadre de référence sera examiné en octobre avec le Groupe consultatif des États Membres (créé à cet effet). Un rapport final sera présenté et examiné lors d'une réunion conjointe des conseils des organismes des Nations Unies ayant leur siège à Rome et du Comité du Programme, qui se tiendra à la fin de 2021.
47.	CL 163/4 par. 18, alinéa e): Le Comité <u>a invité</u> le Bureau de l'évaluation à inscrire dans son plan de travail une évaluation thématique des activités du programme de coopération Sud-Sud de la FAO, à réaliser au moment opportun.	●	Cent vingt-neuvième session du Comité du Programme	La version actualisée du Plan de travail indicatif à horizon mobile pour les évaluations sera présentée au Comité du Programme, à sa cent vingt-neuvième session, et l'évaluation en question sera proposée au moment opportun, en concertation avec la division concernée.
48.	CL 163/4 par. 18, alinéa f): Le Comité s'est félicité de la réflexion engagée avec le Secrétariat de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) en vue d'une évaluation des activités relatives à la Convention, <u>est convenu</u> que la Commission des mesures phytosanitaires devra, en tant qu'organe directeur de la CIPV, prendre une décision quant à la conduite d'une évaluation, et <u>a dit attendre</u> avec vif intérêt une telle évaluation dans la	●		La mise en œuvre des recommandations est entravée par l'impossibilité d'organiser la quinzième session de la Commission des mesures phytosanitaires (CMP) du fait de la crise liée à la pandémie de covid-19. Le Bureau de la CMP ne peut, selon un avis juridique, prendre des décisions au nom de la Commission. Le Secrétariat de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) fera rapport au Comité du Programme lorsque la CMP aura pris sa décision au sujet de l'évaluation.

		État d'avancement	Date d'exécution ou pourcentage du taux d'exécution, le cas échéant	Observations
	mesure où les Membres attachaient une grande importance à l'appui que la FAO fournissait à la Convention.			
49.	CL 163/4 par. 18, alinéa g): Le Comité <u>a demandé</u> à la Direction de présenter le rapport de suivi de l'évaluation du cadre de résultats stratégiques à la cent vingt-neuvième session du Comité.	●	Cent vingt-neuvième session du Comité du Programme	Un suivi du Cadre de résultats stratégiques sera intégré dans l'ébauche de Cadre stratégique.
50.	CL 163/4 par. 18, alinéa h): Le Comité <u>a renouvelé</u> la recommandation encourageant la Direction et les Membres à prendre des dispositions afin que des synthèses régionales des évaluations par pays ou d'autres évaluations pertinentes soient présentées lors des conférences régionales, et s'est réjoui d'obtenir la confirmation que celles-ci seront examinées par les Conférences régionales pour l'Afrique et pour l'Europe.	●		Les cinq synthèses régionales ont été achevées et publiées. Leur examen dépend de l'évolution de la pandémie de covid-19, toutes les conférences régionales étant reportées.
51.	CL 163/4 par. 18, alinéa j): Le Comité <u>a dit attendre</u> avec intérêt de recevoir une proposition concernant la gouvernance et le fonctionnement d'un système d'évaluation décentralisé lors d'une prochaine session, en 2020.	●	Cent vingt-huitième session du Comité du Programme	La proposition sera soumise au Comité du Programme, à sa cent vingt-huitième session (PC 128/6).
52.	CL 163/4 par. 18, alinéa k): Le Comité <u>a recommandé</u> que le Conseil approuve le plan de travail proposé pour les évaluations 2017-2019, tel qu'il figure à l'annexe 1 du présent rapport	●	Cent soixante-troisième session du Conseil	Le plan de travail a été approuvé par le Conseil, à sa cent soixante-troisième session.
État d'avancement de l'actualisation de la stratégie relative à la nutrition				
53.	CL 163/4 par. 22, alinéa b): Le Comité s'est félicité que l'ébauche proposée privilégie des approches axées sur les systèmes alimentaires pour parvenir à une alimentation saine et prenne en compte toutes les formes de malnutrition et <u>a demandé</u> que la Stratégie définisse l'avantage comparatif de l'Organisation à cet égard.	●	Cent vingt-neuvième session du Comité du Programme	La première version (v1) expose l'avantage comparatif que présente, pour l'Organisation, l'utilisation d'une approche axée sur les systèmes alimentaires pour parvenir à une alimentation saine et traiter toutes les formes de malnutrition. Elle a été envoyée aux comités techniques, pour examen et avis. Elle sera également communiquée aux principaux partenaires externes du système des Nations Unies et à d'autres organismes, pour examen et commentaires.
54.	CL 163/4 par. 22, alinéa c): Le Comité <u>a souligné</u> le fait que les principales recommandations découlant de l'évaluation des précédentes stratégie et vision de la FAO en matière de nutrition n'avaient pas été prises en compte dans l'ébauche annotée.	●	Cent vingt-neuvième session du Comité du Programme	La première version (v1) tient compte de plusieurs des principales recommandations issues de l'évaluation. Le plan de mise en œuvre et le cadre de responsabilités prendront également en compte d'autres recommandations clés (en phase de rédaction).

		État d'avancement	Date d'exécution ou pourcentage du taux d'exécution, le cas échéant	Observations
55.	CL 163/4 par. 22, alinéa d): Le Comité a apprécié l'approche globale adoptée dans la vision proposée et a <u>recommandé</u> de prendre en compte l'accessibilité aux aliments sains.	●	Cent vingt-neuvième session du Comité du Programme	La première version (v1) prend en compte la possibilité d'accéder à des aliments sains, qui figure également dans la vision proposée dans le projet de stratégie.
56.	CL 163/4 par. 22, alinéa e): Le Comité a <u>insisté</u> sur le fait qu'il fallait exploiter pleinement les possibilités offertes par l'innovation.	●	Cent vingt-neuvième session du Comité du Programme	La première version (v1) tient compte des possibilités offertes par l'innovation. Ces possibilités sont également prises en compte dans le plan de mise en œuvre qui en est encore au stade de la rédaction.
57.	CL 163/4 par. 22, alinéa f): Le Comité a <u>souligné</u> qu'il fallait collaborer étroitement avec le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA), en particulier en ce qui concerne l'élaboration des Directives volontaires du CSA sur les systèmes alimentaires et la nutrition. CL 161/3 par. 7, alinéa f): Le Comité a <u>souligné</u> l'importance que revêtent la collaboration avec les organismes des Nations Unies ayant leur siège à Rome, le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA), le Mouvement pour le renforcement de la nutrition (SUN) et, de manière plus générale, au sein du système des Nations Unies, ainsi que la nécessité de renforcer les partenariats avec des acteurs pertinents aux niveaux mondial, régional et national, et a encouragé l'élaboration d'approches et de concepts communs.	●	Cent vingt-neuvième session du Comité du Programme	La première version (v1) envisage la collaboration et le partenariat dans l'optique d'un renforcement de la nutrition. Elle sera également communiquée aux principaux partenaires externes du système des Nations Unies et à d'autres organismes, notamment au Secrétariat du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA), pour examen et commentaires. Le plan de mise en œuvre prendra également en compte et mettra en avant l'importance des partenariats et de la collaboration (en phase de rédaction).
58.	CL 163/4 par. 22, alinéa g): Le Comité, en ce qui concerne l'introduction du nouveau concept d'«alimentation saine et durable», a rappelé la terminologie utilisée au sein du système des Nations Unies, notamment lors de la deuxième Conférence internationale sur la nutrition, et a <u>souligné</u> qu'il fallait employer le vocabulaire en usage dans les autres organisations du système.	●	Cent vingt-neuvième session du Comité du Programme	La première version (v1) utilise la terminologie en usage dans d'autres documents du système des Nations Unies.
59.	CL 163/4 par. 22, alinéa h): Le Comité a <u>demandé</u> que la Stratégie actualisée soit accompagnée d'un glossaire, qui définirait clairement les termes, expressions et concepts qui seront utilisés dans la Stratégie.	●	Cent vingt-neuvième session du Comité du Programme	La première version (v1) comprend une description des termes utilisés.

		État d'avancement	Date d'exécution ou pourcentage du taux d'exécution, le cas échéant	Observations
60.	CL 163/4, par. 22, alinéa i): Le Comité <u>a souligné</u> qu'il était important de prendre en compte les différents contextes sur le terrain lors de la mise en œuvre de la Stratégie dans les pays et les régions et a insisté sur le fait que l'adhésion des pays était indispensable. CL 161/3 par. 7, alinéa d): Le Comité <u>a souligné</u> combien il était important de tenir compte du contexte lorsqu'il s'agit d'étudier les systèmes alimentaires et l'évolution des régimes alimentaires et d'apporter un appui à des approches ascendantes fondées sur des éléments factuels et des cadres d'action solides.	●	Cent vingt-neuvième session du Comité du Programme	La première version (v1) a bénéficié, pour son élaboration, du concours d'une équipe spéciale technique sur la stratégie nutritionnelle composée de représentants de bureaux régionaux et sous-régionaux. Elle a également bénéficié de consultations bilatérales avec le personnel de bureaux décentralisés de la FAO. Elle reflète des approches axées sur le contexte et fondées sur des éléments factuels. Le plan de mise en œuvre prendra également en compte diverses réalités contextuelles (en phase de rédaction).
61.	CL 163/4 par. 22, alinéa j): Le Comité <u>a souligné</u> qu'il fallait renforcer les capacités au niveau national. CL 161/3 par. 7, alinéa e): Le Comité <u>a insisté</u> sur la nécessité d'inclure les activités de la FAO sur la nutrition dans les efforts de mobilisation de ressources et de renforcer les capacités en consolidant les réseaux de points de contact chargés de la nutrition dans l'ensemble de l'Organisation, en accordant l'attention nécessaire aux capacités des bureaux décentralisés.	●	Cent vingt-neuvième session du Comité du Programme	La première version (v1) met particulièrement l'accent sur le renforcement des capacités au niveau national et dans l'ensemble de la FAO. La Division relations et mobilisation des ressources (PSR) s'emploie, avec la Division de la nutrition et des systèmes alimentaires (ESN), à appuyer la mise en place d'un plan de mobilisation de ressources pour la stratégie, examine les principaux axes opérationnels/programmatiques qui nécessiteront un appui financier, au niveau de l'institution, des régions ou des pays.
62.	CL 163/4 par. 22, alinéa k): Le Comité <u>a souligné</u> qu'il fallait également mettre l'accent sur la confiance du grand public et les préoccupations des consommateurs.	●	Cent vingt-neuvième session du Comité du Programme	La première version (v1) reflète le travail effectué par la FAO au niveau des consommateurs pour prendre en compte leurs préoccupations.
63.	CL 163/4 par. 22, alinéa l): Le Comité <u>a souligné</u> qu'il était important de collaborer et de nouer des partenariats avec des acteurs pertinents aux niveaux mondial, régional et national et a encouragé l'élaboration d'approches et de concepts communs.	●	Cent vingt-neuvième session du Comité du Programme	La première version (v1) souligne l'importance de la collaboration et des partenariats, ainsi que la nécessité d'élaborer des approches et des concepts communs. Le plan de mise en œuvre reflétera également ces points.
64.	CL 163/4 par. 22, alinéa m): Le Comité <u>a souligné</u> qu'il était important d'élaborer la Stratégie en même temps que son plan de mise en œuvre.	●	Cent vingt-neuvième session du Comité du Programme	La première version (v1) reflète l'intention d'élaborer le plan de mise en œuvre. Celui-ci est en cours de rédaction.
65.	CL 163/4 par. 22, alinéa n): Le Comité <u>a recommandé</u> de mener auprès des Membres un processus de consultation inclusif, qui sera essentiel en vue de la suite du processus d'élaboration de la Stratégie.	●	Cent vingt-neuvième session du Comité du Programme	La première version (v1) a été envoyée aux comités techniques de la FAO pour examen et avis en vue de la poursuite de l'élaboration de la Stratégie. Il a aussi été demandé, dans ce contexte, que l'on organise, toujours pour examen et avis, un séminaire informel des Membres de la FAO. Le document sera également transmis aux principaux partenaires externes du système des Nations Unies et à d'autres organismes, pour examen et commentaires.

		État d'avancement	Date d'exécution ou pourcentage du taux d'exécution, le cas échéant	Observations
66.	<p>CL 163/4 par. 22, alinéa o): Le Comité <u>a indiqué attendre avec intérêt</u> l'examen de l'intégralité de la Stratégie et vision, à sa cent vingt-neuvième session, ainsi que de la version finale, à sa cent trentième session, en vue de sa présentation et de son approbation par le Conseil avant le Sommet sur les systèmes alimentaires convoqué par le Secrétaire général de l'ONU, si possible.</p> <p>CL 161/3 par. 7, alinéa h): Le Comité <u>a dit attendre avec intérêt</u> d'examiner, en novembre 2019, l'état d'avancement de la stratégie révisée et de prendre connaissance du rapport sur la suite donnée à l'évaluation qui lui sera présenté à sa session du printemps 2021</p>	●	Cent vingt-neuvième session du Comité du Programme	Un projet de texte intégral devrait pouvoir être présenté à la cent vingt-neuvième session du Comité du Programme, ainsi qu'un projet final à sa cent trentième session.
Indicateur 2.4.1 des objectifs de développement durable (ODD) – Proportion des zones agricoles exploitées de manière productive et durable				
67.	<p>CL 163/4, par. 26, alinéa a): Le Comité <u>a souligné</u> qu'il fallait que la méthode qui sert à établir les indicateurs des ODD soit inclusive et qu'elle fasse appel à des spécialistes des statistiques ainsi que de l'agriculture, au niveau mondial et au niveau national.</p>	●		<p>Pour la FAO, la principale phase d'élaboration méthodologique des indicateurs des ODD s'est achevée en avril 2019, lorsque le dernier indicateur de niveau III relevant de la FAO a été reclassé par le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux ODD. Tout au long de ce processus, la FAO s'est toujours efforcée de faire participer toutes les parties concernées au niveau national.</p> <p>L'approbation de nouvelles méthodes, bien que formellement la prérogative du Groupe d'experts, a aussi été soumise à la tenue de consultations mondiales et à l'existence d'un nombre suffisant d'études pilotes, auxquelles la FAO a toujours associé les ministères concernés.</p> <p>En outre, la FAO a activement fait participer des représentants des bureaux nationaux de statistiques et des ministères sectoriels à tous les ateliers régionaux organisés, afin de débattre des méthodes mises au point pour suivre les indicateurs pertinents des ODD.</p> <p>Enfin, la FAO a déployé d'importants efforts pour aider les pays à mettre en place un réseau institutionnel de points focaux chargés des indicateurs, en coordination avec le point focal désigné à cet effet par le bureau national de statistiques, et a demandé, dans de nombreux cas, que l'on nomme deux points focaux – l'un du bureau national de statistiques et l'autre du ministère de tutelle concerné. Dans plusieurs pays, cependant, cela s'est révélé difficile, en raison d'une coordination insuffisante des organismes gouvernementaux. Dans certains pays, le point focal du bureau national de statistiques n'a pas encore été nommé. La FAO continuera de s'efforcer d'associer tous les acteurs concernés au suivi et à la communication des indicateurs relatifs aux ODD au niveau mondial.</p>

		État d'avancement	Date d'exécution ou pourcentage du taux d'exécution, le cas échéant	Observations
68.	CL 163/4 par. 26, alinéa b): Le Comité a pris note des informations données sur le processus de création et de perfectionnement des indicateurs des ODD qui est établi et <u>a souligné</u> qu'il fallait que les représentants permanents soient mieux informés.	●	Premier séminaire tenu le 11 mai, puis régulièrement	<p>Le Bureau du Statisticien en chef travaille à un certain nombre d'initiatives destinées à mieux informer les représentants permanents sur l'élaboration d'indicateurs relatifs aux ODD. Bien que la phase principale d'élaboration méthodologique soit maintenant terminée, il existe de nouveaux domaines de travail de plus en plus ciblés (désagrégation des données, analyse des tendances et utilisation de sources de données alternatives).</p> <p>En outre, la collecte de données relatives aux indicateurs récemment approuvés ayant maintenant débuté, il se pourrait qu'il faille procéder à de nouveaux ajustements méthodologiques alors que nous nous dirigeons vers les ajustements annuels et que l'examen complet du cadre d'indicateurs des ODD est fixé en 2025.</p> <p>La principale initiative envisagée pour mieux informer les représentants permanents a été un séminaire sur les statistiques prévu le 11 mai 2020. Le Bureau du Statisticien en chef a informé le Comité du Programme des préparatifs de ce séminaire le 4 février 2020. Compte tenu des contraintes liées à la pandémie de covid-19, le séminaire sera organisé par voie électronique. Des fiches d'information concises sont établies sur chaque indicateur d'ODD relevant de la FAO pour aider à résumer ses principales caractéristiques et la méthode utilisée pour son élaboration.</p> <p>Un séminaire physique sera organisé avec de nouvelles mises à jour et la présentation de nouvelles initiatives de développement des capacités statistiques liées à la réponse globale à la covid-19.</p>
69.	CL 163/4 par. 26, alinéa d): Le Comité <u>a demandé</u> à la Direction de fournir des mises à jour plus régulières sur les statistiques, y compris par l'intermédiaire du site web.	●	s.o. [en cours]	<p>Outre les initiatives susmentionnées destinées à tenir les Membres régulièrement informés, le Bureau du Statisticien en chef a également publié récemment une page web institutionnelle remaniée (http://www.fao.org/statistics/fr/), qui offre un point d'entrée vers toutes les informations relatives aux travaux statistiques menés par l'Organisation, y compris son programme de travail statistique, le calendrier des collectes de données et les principales bases de données et publications statistiques, ainsi que les programmes et services de renforcement des capacités.</p> <p>En outre, en ce qui concerne les indicateurs qui relèvent de la FAO, les Membres peuvent accéder à la documentation méthodologique, aux données et aux outils d'apprentissage en ligne les plus récents sur un portail qui leur est consacré (http://www.fao.org/sustainable-development-goals/indicators/fr/), parmi les pages web de la FAO sur les ODD.</p> <p>Le portail a été récemment mis à jour, avec l'ajout des dernières données disponibles, dans le cadre du cycle annuel de mise à jour de la base de données des indicateurs mondiaux des ODD administrée par l'ONU.</p>

		État d'avancement	Date d'exécution ou pourcentage du taux d'exécution, le cas échéant	Observations
Examen de l'état d'avancement des activités relatives à la résistance aux antimicrobiens				
70.	CL 163/4, par. 27, alinéa b): Le Comité <u>a souligné</u> qu'il fallait mettre en œuvre l'approche «Un monde, une santé» à la fois au niveau mondial et national.	●		L'approche «Un monde, une santé» est actuellement l'approche à long terme suivie par défaut pour les activités que la FAO mène en matière de résistance aux antimicrobiens, aux niveaux tant mondial que national.
71.	CL 163/4 par. 27, alinéa c): Le Comité <u>a mis en évidence</u> qu'il fallait améliorer la visibilité des activités de la FAO relatives à la résistance aux antimicrobiens à tous les niveaux	●	50 %	Diverses initiatives sont en cours, avec un objectif à long terme. Il s'agit notamment d'accroître la visibilité de la FAO au moyen de son site web sur la résistance aux antimicrobiens, de publications et de la participation à des conférences internationales, notamment.
72.	CL 163/4, par. 27, alinéa d): Le Comité <u>a rappelé</u> qu'il fallait créer un indicateur relatif à la résistance aux antimicrobiens dans le cadre de résultats stratégiques.	●	Cent vingt-huitième session du Comité du Programme	Un nouvel indicateur sur la résistance aux antimicrobiens est présenté à l'examen du Comité du Programme, à sa cent vingt-huitième session, dans le document <i>Nouveaux ajustements au Programme de travail et budget 2020-2021</i> .
73.	CL 163/4 par. 27, alinéa e): Le Comité <u>a signalé</u> qu'il était important de renforcer les capacités et de sensibiliser au niveau national et qu'il était également important d'aider les pays à élaborer et mettre en œuvre leurs plans d'action nationaux.	●	75 %	Dans le cadre de son Plan d'action actuel contre la résistance aux antimicrobiens 2016-2020, la FAO lance de nombreuses initiatives et activités de renforcement des capacités et de sensibilisation. Son approche de gestion progressive de la question de la résistance aux antimicrobiens, conçue pour aider les pays à élaborer et à rendre opérationnels leurs plans d'action nationaux, a été officiellement lancée en novembre 2019. Elle a été mise en œuvre par un certain nombre de pays, aujourd'hui suivis de nombreux autres. Les résultats du questionnaire tripartite d'auto-évaluation par pays 2018-2019 indiquent que 117 pays ont élaboré un plan d'action national.
74.	CL 163/4 par. 27, alinéa f): Le Comité <u>a souligné</u> qu'il était important de promouvoir le changement de comportement par rapport à la résistance aux antimicrobiens et de sensibiliser les décideurs à ce problème.	●	50 %	La FAO a élaboré une série de manuels en collaboration avec le Danemark et la Suède, une enquête sur les connaissances, les attitudes, les pratiques et les interventions a été menée dans dix pays et plusieurs activités de sensibilisation sont également en cours, axées sur les décideurs.
75.	CL 163/4 par. 27, alinéa g): Le Comité <u>a demandé</u> des informations plus détaillées sur l'élaboration d'une plateforme de données consacrée à la résistance aux antimicrobiens dans le secteur de l'alimentation et de l'agriculture, notamment sur les échéances et le financement attendus.	●	10 %	Il s'agit d'un projet à long terme. La FAO a tenu une réunion d'experts pour recueillir les contributions des principales parties prenantes. Un contrat à court terme d'expert en bases de données aide à élaborer un projet pilote. L'étude de faisabilité de la plateforme informatique du Système tripartite de surveillance intégrée de la résistance aux antimicrobiens et de l'utilisation d'agents antimicrobiens (TISSA) a été réalisée en mai 2019 par l'Alliance tripartite, avec l'appui de la société Sword. Une note de synthèse, basée sur la solution proposée par Sword et acceptée par la direction de l'Alliance, a été élaborée par les points focaux de cette dernière, à l'intention du Fonds fiduciaire multipartenaires pour la lutte contre la résistance aux antimicrobiens, et présentée le 1 ^{er} avril 2020.

		État d'avancement	Date d'exécution ou pourcentage du taux d'exécution, le cas échéant	Observations
76.	CL 163/4 par. 27, alinéa h): Le Comité <u>a souligné</u> qu'il fallait élaborer un nouveau Plan d'action de la FAO contre la résistance aux antimicrobiens (2021-2025) et a invité le Comité de l'agriculture et le Comité des pêches à donner des orientations à ce sujet, à leurs prochaines sessions. CL 160/3 par. 12, alinéa c): Le Comité <u>a préconisé</u> que soit menée une évaluation plus concrète des objectifs du Plan d'action de la FAO en regard du Plan d'action mondial, en particulier des indicateurs de résultats et de produits qui doivent figurer dans le cadre de résultats stratégiques, que les problèmes rencontrés dans la mise en œuvre soient mis en évidence et qu'on détermine si les ressources (financières et en nature) disponibles sont suffisantes .	●	75 %	L'un des principaux enseignements tirés de la mise en œuvre du Plan d'action de la FAO contre la résistance aux antimicrobiens 2016-2020 est la nécessité de mesurer les progrès et d'appliquer une réflexion stratégique à la lutte contre cette résistance et à l'utilisation des agents antimicrobiens, conformément au Plan de travail tripartite convenu. Le document proposé, qui définit les buts et objectifs stratégiques, sera présenté aux prochaines sessions du Comité des pêches et du Comité de l'agriculture.
77.	CL 163/4, par. 27, alinéa i): Le Comité <u>a souligné</u> qu'il fallait s'appuyer sur les enseignements de la mise en œuvre du Plan d'action actuel, en particulier en ce qui concerne les bonnes pratiques, les systèmes nationaux de surveillance, les orientations et la collecte de données.	●	50 %	Le document de stratégie proposé sur la résistance aux antimicrobiens est en cours d'élaboration, sur la base des enseignements tirés, afin de permettre la consolidation des résultats obtenus dans le cadre du Plan d'action actuel et d'assurer la continuité des activités menées jusqu'à présent.
78.	CL 163/4 par. 27, alinéa k): Le Comité a rappelé la résolution 6/2019 de la Conférence et <u>a demandé</u> à la FAO de mener auprès des Membres une consultation approfondie et inclusive sur le contenu et la mise en œuvre du Plan de travail du protocole d'accord tripartite sur la résistance aux antimicrobiens, notamment le rapport du Groupe spécial de coordination interinstitutions chargé de lutter contre la résistance aux antimicrobiens.	●	Avril 2019	Le Plan de travail tripartite a été signé par les trois directeurs généraux en mai 2019; le Groupe spécial de coordination interinstitutions chargé de lutter contre la résistance aux antimicrobiens a remis son rapport au Secrétaire général de l'ONU en avril 2019, concluant ainsi son mandat.
79.	CL 163/4 par. 27, alinéa l): Le Comité <u>a demandé</u> à la Direction de faire régulièrement le point sur les progrès accomplis.	●		Des rapports sur l'état d'avancement des travaux seront établis régulièrement, notamment par le Comité du Programme et d'autres comités techniques.
80.	CL 163/4 par. 7, alinéa m): Le Comité <u>a demandé</u> au Bureau de l'évaluation, si cela est possible, d'élargir l'évaluation du projet financé par le Fonds Fleming, afin d'y inclure les aspects programmatiques des activités de la FAO dans ce domaine.	●		L'évaluation du projet a été élargie et le Bureau de l'évaluation a entrepris d'évaluer le rôle et les activités de la FAO dans le domaine de la résistance aux antimicrobiens. L'évaluation portera sur l'ensemble du travail accompli par la FAO dans ce domaine et sur son positionnement futur dans l'architecture globale de la résistance aux antimicrobiens. Elle vise à rendre des comptes aux Membres, aux gouvernements et aux partenaires de développement, ainsi qu'à tirer des enseignements et des suggestions aux

		État d'avancement	Date d'exécution ou pourcentage du taux d'exécution, le cas échéant	Observations
				fins de l'amélioration du programme. L'évaluation devrait être achevée en septembre 2020.
81.	CL 160/3 par. 12, alinéa c): Le Comité <u>a préconisé</u> que soit menée une évaluation plus concrète des objectifs du Plan d'action de la FAO en regard du Plan d'action mondial, en particulier des indicateurs de résultats et de produits qui doivent figurer dans le cadre de résultats stratégiques, que les problèmes rencontrés dans la mise en œuvre soient mis en évidence et qu'on détermine si les ressources (financières et en nature) disponibles sont suffisantes.	●	75 %	Le document de stratégie proposé sur la résistance aux antimicrobiens reflétera les domaines d'intérêt précédents, définira les résultats et les principales activités à mener et cherchera à améliorer l'alignement sur le Plan d'action mondial contre la résistance aux antimicrobiens. Les indicateurs de suivi et d'évaluation seront élaborés à un stade ultérieur.
Rapport intérimaire sur la suite donnée aux recommandations du Comité du Programme				
82.	CL 163/4, par. 28, alinéa c): Le Comité a pris note des éclaircissements apportés sur le point 25, qui concerne le nouvel indicateur de performance clé relatif à la gestion des résultats des projets, introduit dans le Programme de travail et budget (PTB) de l'exercice 2020-2021 sous l'Objectif fonctionnel 8 (Activités de diffusion), et du calendrier de l'activité, qui est en cours et qui vise notamment à renforcer le suivi des projets et la capacité de rendre compte de la contribution des résultats des projets au Cadre stratégique de la FAO, et <u>a recommandé</u> que l'indicateur de performance clé soit réexaminé de plus près sur la base de l'issue des travaux relatifs à la recommandation 5 de l'évaluation du cadre de résultats stratégiques.	●		Les indicateurs de performance clés seront examinés lors de la préparation du nouveau Cadre stratégique.
83.	CL 163/4, par. 28, alinéa d): Le Comité <u>a de nouveau recommandé</u> qu'on utilise pour les évaluations un système de notation des progrès accomplis, notamment le système de «feux tricolores», sachant que le Bureau de l'évaluation devait préciser la notation et continuer d'y travailler, et <u>a demandé</u> que l'état d'avancement de la mise en œuvre de la mesure 27 passe de «achevée» à «en cours» Mesure 27 ⁶ :	●	Cent vingt-huitième session du Comité du Programme	Les rapports d'évaluation seront présentés au Comité du Programme, à sa cent vingt-huitième session, et le système de notation sera adopté à cette occasion.

⁶ [PC 127/INF/2](#).

		État d'avancement	Date d'exécution ou pourcentage du taux d'exécution, le cas échéant	Observations
	<p>CL 161/3, par. 8, alinéa j): Le Comité a recommandé d'inclure, dans les prochains rapports d'évaluation, une notation des évaluations;</p> <p>CL 161/3 par. 24, alinéa c): Le Comité a demandé au Bureau de l'évaluation d'appliquer un système de classement et de donner un ordre de priorité à ses recommandations, dans les rapports d'évaluation qui seront présentés à sa prochaine session, comme outil d'apprentissage et moyen important d'orienter les activités de l'Organisation;</p> <p>CL 160/3 par. 5, alinéa d): Le Comité a recommandé de renforcer les rapports d'évaluation à l'aide d'un système de notation qui évaluerait les principales questions couvertes par l'évaluation, par exemple avec un système de «feux tricolores».</p>			
Autres questions				
84.	<p>CL 163/4 par. 31: Le Comité a noté les informations concernant le Sommet sur les systèmes alimentaires convoqué par le Secrétaire général de l'ONU, <u>rappelant</u> qu'il avait été demandé que les Membres participent largement à la préparation du Sommet et que les produits et résultats auxquels aboutirait le Sommet devaient être clairement définis, et a déclaré qu'il <u>attendait avec intérêt</u> de recevoir des informations complémentaires.</p>	●	Cent soixante-troisième session du Conseil	Ces informations ont été fournies au Conseil, à sa cent soixante-troisième session.
85.	<p>CL 163/4 par. 32: Le Comité s'est penché sur l'Initiative Main dans la main et:</p> <p>a) s'est félicité de l'Initiative, en particulier de l'accent mis sur la prise en main et les résultats au niveau des pays;</p> <p>b) <u>a demandé</u> des informations supplémentaires et plus détaillées sur les points suivants:</p> <ol style="list-style-type: none"> i. les incidences programmatiques et budgétaires sur le Programme de travail et budget de l'Organisation; ii. la coordination des activités au sein de la FAO; iii. le contrôle de la mobilisation de ressources; iv. la coopération avec les gouvernements; v. la coordination avec les organismes compétents des Nations Unies, compte tenu notamment du repositionnement du système des Nations 	●	Cent vingt-huitième session du Comité du Programme	Ces informations ont été fournies au Conseil, à sa cent soixante-troisième session. À sa cent vingt-huitième session, le Comité du Programme examinera plus avant le point présenté sur l'Initiative Main dans la main.

		État d'avancement	Date d'exécution ou pourcentage du taux d'exécution, le cas échéant	Observations
	<p>Unies pour le développement et d'autres partenaires de développement au niveau des pays;</p> <p>vi. la participation des parties prenantes intéressées, au niveau mondial et au niveau national;</p> <p>vii. la portée géographique, y compris les pays visés, comme le précisent les alinéas n) et o) du paragraphe 5;</p> <p>viii. les liens avec la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire;</p> <p>ix. l'adhésion des pays, les dispositions relatives à la gouvernance, y compris les mécanismes de contrôle;</p> <p>x. les incidences programmatiques et financières, dont les liens avec les fonds communs, comme le Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires, le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et le Fonds vert de Copenhague pour le climat (FVC);</p> <p>c) <u>a recommandé</u> que le projet de document d'information soit examiné à une prochaine session informelle du Comité du Programme;</p> <p>d) <u>a recommandé</u> que le Comité du Programme examine à sa prochaine session les incidences programmatiques, financières et géographiques, afin de formuler des recommandations au Conseil concernant l'adoption de l'initiative.</p>			
Mesures découlant des cent vingt-cinquième et cent vingt-sixième sessions du Comité du Programme⁷				
Plan à moyen terme 2018-2021 (révisé) et Programme de travail et budget 2020-2021				
86.	CL 161/3 par. 4, alinéa f): Le Comité <u>a recommandé</u> d'étoffer et de développer les indicateurs et les cibles de chacun des objectifs stratégiques, en particulier les indicateurs concernant la résistance aux antimicrobiens, la parité hommes-femmes (pour tous les objectifs stratégiques) et la gestion de la performance des projets, et <u>a demandé</u> que les indicateurs et les cibles associés aux produits des	●	Cent vingt-huitième session du Comité du Programme	De nouveaux indicateurs renforcés seront présentés dans le document <i>Nouveaux ajustements au Programme de travail et budget 2020-2021</i> (CL 164/3).

⁷ Cette section rend compte de mesures qui n'étaient pas indiquées comme «achevée» dans le précédent document analogue et qui ne sont pas regroupées dans les recommandations de la première section du présent tableau.

		État d'avancement	Date d'exécution ou pourcentage du taux d'exécution, le cas échéant	Observations
	objectifs stratégiques soient présentés dans le document sur les ajustements apportés au PTB 2020-2021 en novembre 2019.			
87.	CL 161/3 par. 7, alinéa b): Le Comité <u>a dit attendre avec intérêt</u> d'examiner une stratégie actualisée et renforcée dans le domaine de la nutrition, qui serait élargie de façon à envisager la nutrition dans la perspective d'une agriculture et de systèmes alimentaires durables et d'une alimentation saine et qui viserait toutes les formes de malnutrition.	●	Cent vingt-neuvième session du Comité du Programme	La stratégie actualisée est en cours d'élaboration, conformément aux recommandations.
88.	CL 161/3 par. 7, alinéa g): <u>a encouragé</u> la diffusion des produits de connaissance de la FAO, avec utilisation des langues de sorte qu'ils soient accessibles à un public plus vaste.	●	s.o. [en cours]	<p>Les archives documentaires de la FAO contiennent près de 100 000 publications et produits de connaissance, qui sont tous mis gratuitement à la disposition du public et qui traitent de questions intéressantes pour les décideurs, les praticiens, les chercheurs, les étudiants, les journalistes et le secteur privé. Outre de nombreuses publications techniques, on y trouve aussi des documents rédigés dans un langage plus accessible et destinés à un public plus large, par exemple:</p> <ul style="list-style-type: none"> - un ensemble de matériels d'enseignement et d'apprentissage sur «La découverte des forêts», basé sur <i>La situation des forêts du monde</i> (2018); - «Au cœur de la FAO», qui donne aux lecteurs un aperçu du Siège et de l'histoire de l'Organisation, et «La FAO: défis et opportunités», qui présente les activités de l'Organisation dans une langue claire et à l'aide d'illustrations (2019). <p>Pendant la période 2018-2019, la FAO a également produit 14 brochures thématiques en anglais (et 48 dans d'autres langues officielles) qui présentent les principaux aspects de son travail dans des formats attrayants et faciles à lire, ainsi que 20 articles qui, sur fao.org, mettent en avant ses collections de publications sur des sujets d'actualité (changement climatique, biodiversité, production et protection des végétaux, sécurité alimentaire, pêche, forêts et réduction des risques de catastrophe).</p> <p>Enfin, la FAO a amélioré l'accès à ses publications en développant la production de livres électroniques et la diffusion via des canaux numériques tels que Google Books et Kindle, le but étant de fournir aux utilisateurs un éventail de moyens d'interagir avec ses contenus. En 2019, une stratégie numérique a été élaborée en vue de commencer à produire aussi des versions html adaptées au web.</p> <p>Le site web de la FAO est la plateforme numérique de l'Organisation. Optimisé pour être utilisé sur les appareils mobiles, il s'intègre parfaitement aux plateformes des médias sociaux et permet de partager des données, des</p>

		État d'avancement	Date d'exécution ou pourcentage du taux d'exécution, le cas échéant	Observations
				<p>informations et des connaissances, de défendre les intérêts de l'Organisation et de présenter son engagement. En 2019, le site web de la FAO a compté au total plus de 18 millions d'utilisateurs et 27,5 millions de sessions. En 2019, la FAO a aussi lancé une page d'accueil remaniée et des sections institutionnelles sur le rôle moteur de l'Organisation, les politiques et les normes, le but étant d'améliorer en permanence la transparence et la responsabilité de l'Organisation, dans le cadre d'un plan plus large de création d'une FAO numérique. Outre la maintenance de plus de 600 espaces web sur fao.org, la FAO a également publié, pendant l'exercice 2018-2019, 11 rapports numériques interactifs multilingues et 146 récits à dimension humaine, qui mettent en avant des questions thématiques, en collaboration avec les unités techniques de l'Organisation.</p> <p>Les médias sociaux de la FAO, qui comptent actuellement plus de 4,3 millions d'abonnés, présentent les informations et les connaissances de l'Organisation dans toutes les langues officielles. Les billets multilingues utilisent des visuels, des infographies et de courtes vidéos explicatives dans une langue et un style accessibles au grand public pour assurer une diffusion maximale. En 2019, nous avons davantage mis l'accent sur les comptes en langues chinoise et russe. En outre, pour atteindre des publics plus jeunes, la FAO a lancé une nouvelle chaîne sur TikTok, toujours en 2019.</p>
Évaluation des activités de la FAO en matière de parité hommes-femmes				
89.	CL 161/3 par. 8, alinéa b): Le Comité a <u>insisté</u> sur la nécessité d'actualiser la stratégie de la FAO en faveur de la parité hommes-femmes et a recommandé qu'un projet de stratégie actualisée soit présenté en décembre 2019 au plus tard	●	Cent vingt-septième session du Comité du Programme	Un rapport d'étape a été présenté et examiné à la cent vingt-septième session du Comité du Programme.
90.	CL 161/3 par. 8, alinéa e): Le Comité a <u>indiqué</u> qu'il fallait améliorer, notamment grâce à la coopération Sud-Sud, les partenariats avec les acteurs incontournables qui œuvrent à l'intégration des considérations de parité hommes-femmes dans le secteur agricole, en particulier les organismes ayant leur siège à Rome, y compris par l'échange de l'expérience acquise et des bonnes pratiques en matière de politiques relatives à la parité hommes-femmes	●		<p>Depuis le début de 2019, dans le cadre du Programme conjoint que les organismes ayant leur siège à Rome consacrent aux approches transformatrices visant la parité hommes-femmes, programme que finance l'Union européenne, la FAO travaille avec le FIDA et le PAM pour intégrer ces approches dans leurs programmes, politiques et modalités d'action aux fins de la sécurité alimentaire, de l'amélioration de la nutrition et d'une agriculture durable. L'un des principaux objectifs du Programme est de promouvoir la mise en œuvre de bonnes pratiques et de politiques transformatrices par un apprentissage fondé sur des éléments factuels dans les trois organismes et des échanges Sud-Sud entre les pays participants.</p> <p>Le Programme conjoint des Nations Unies intitulé «Accélérer les progrès vers l'autonomisation économique des femmes rurales», exécuté par la FAO, le FIDA, le PAM et ONU Femmes, met en œuvre un plan mondial d'apprentissage et d'échange destiné à documenter les bonnes pratiques, les innovations et les approches fructueuses de chaque pays du Programme, le</p>

		État d'avancement	Date d'exécution ou pourcentage du taux d'exécution, le cas échéant	Observations
				<p>but étant d'appuyer l'extension des activités et les échanges bénéfiques entre les pays participants.</p> <p>La FAO a également encouragé les échanges d'apprentissage Sud-Sud dans plusieurs domaines techniques, notamment les services consultatifs et financiers ruraux et les chaînes d'approvisionnement qui intègrent les questions de parité hommes-femmes, avec la participation d'experts et d'organisations nationales et régionales de premier plan.</p> <p>La FAO a communiqué son rapport intérimaire et la documentation correspondante du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes par le biais d'une plateforme qui permet à 66 entités du système des Nations Unies d'apprendre les unes des autres. En outre, en particulier parmi les organismes ayant leur siège à Rome, la FAO a réalisé un examen par des pairs du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies en décembre 2019; elle a participé ensuite à l'examen du FIDA, en janvier 2020, et a échangé des bonnes pratiques d'intégration des questions de parité hommes-femmes au sein des institutions et des programmes.</p>
91.	CL 161/3 par. 8, alinéa g): Le Comité a <u>souligné</u> qu'il était important que les pays s'approprient les politiques relatives à la parité hommes-femmes, en prenant en compte toutes les dimensions nécessaires à une adaptation judicieuse de ces politiques au contexte national.	●	s.o. [en cours]	<p>La FAO a recensé divers points d'entrée qui permettent d'aider les pays à intégrer l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans leurs politiques et programmes nationaux. Elle a facilité ces processus en élaborant et en diffusant plus de 80 rapports d'analyse de la parité hommes-femmes dans les pays. Grâce au Programme FAO-UE relatif à l'impact sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle, la résilience, la durabilité et la transformation (FIRST), elle a renforcé ses capacités d'intégration des considérations d'égalité des sexes dans les politiques de sécurité alimentaire et de nutrition de 24 pays.</p> <p>Dans le contexte du soutien apporté à la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), la FAO a aidé plusieurs pays (Guatemala, Botswana, Kirghizistan et Sri Lanka) à formuler, en ce qui concerne l'agriculture, la sécurité alimentaire et la nutrition, des politiques et des stratégies qui prennent en compte la question de l'égalité des sexes. Elle a également aidé les pays à élaborer les mécanismes institutionnels nécessaires et les cadres budgétaires et de responsabilités qui permettent d'assurer la bonne mise en œuvre de ces politiques et stratégies.</p>
92.	CL 161/3 par. 8, alinéa h): Le Comité a <u>insisté</u> sur la nécessité de renforcer les capacités et d'améliorer la diffusion des connaissances et de l'information aux niveaux national et local.	●	s.o. [en cours]	<p>Un plan d'action complet de développement des capacités pour 2019-2021 a été élaboré et la mise en œuvre des activités prévues a été lancée avec succès. La Division des politiques sociales et des institutions rurales (ESP) travaille actuellement avec la Division de l'informatique (CIO) et le Bureau de la communication de l'Organisation (OCC) pour mettre en place un centre d'apprentissage destiné à diffuser largement les ressources et outils</p>

		État d'avancement	Date d'exécution ou pourcentage du taux d'exécution, le cas échéant	Observations
				dont on dispose sur les questions de parité hommes-femmes. Des cours en ligne sont actualisés et de nouvelles formations à distance sont mises au point afin de renforcer les capacités des Membres et du personnel en la matière.
Synthèse des conclusions et des enseignements tirés des évaluations se rapportant aux objectifs stratégiques				
93.	CL 161/3 par. 9, alinéa d): Le Comité a <u>dit rejoindre</u> l'avis exprimé dans la synthèse quant à la nécessité de renforcer le rôle de catalyseur de la FAO afin d'encourager l'accroissement des investissements dans l'alimentation et l'agriculture durables et quant à la suggestion d'utiliser l'effet de levier des investissements comme indicateur des résultats obtenus; l'Organisation doit, à cet effet, renforcer la mobilisation de ressources, à partir de ressources extrabudgétaires, et aussi envisager des instruments de financement autres que ceux des partenaires financiers classiques, comme le financement mixte et les investissements d'impact.	●		Comme indiqué dans la synthèse, le portefeuille de développement des activités a été cité comme étant utile pour éclairer la conception du nouveau Cadre stratégique selon les lignes des programmes thématiques ou des programmes phares de la FAO. Chaque programme devrait viser à répondre aux besoins des régions et des pays, car une grande partie des ressources est mobilisée au niveau décentralisé. La Division relations et mobilisation des ressources (PSR) et le mécanisme de coordination de l'Équipe spéciale de développement des activités sont prêts à appuyer ce processus. Les programmes visent tous à utiliser davantage l'effet de levier et à produire un impact durable en attirant de plus larges investissements. En 2019, plusieurs réunions ont eu lieu entre la Division des partenariats (PSP) et les bureaux des partenariats avec le secteur privé et de la mobilisation de fonds du PAM et l'Unité de la collaboration avec le secteur privé – conseil et appui du FIDA. Les échanges ont porté notamment sur des approches communes de la mise en œuvre d'une stratégie du secteur privé, du partage des connaissances et de la diligence nécessaire. Plusieurs réunions sont prévues en 2020.
94.	CL 161/3 par. 9, alinéa e): Le Comité a <u>souligné</u> qu'il fallait renforcer les partenariats et les synergies stratégiques, en particulier avec les organismes ayant leur siège à Rome et d'autres organismes des Nations Unies, ainsi qu'avec le secteur privé.	●		Suivant ces indications, conformément à l'initiative du Secrétaire général de l'ONU destinée à faire progresser les activités communes à toutes les entités du système des Nations Unies à tous les niveaux, la FAO a pu mieux exploiter ses avantages comparatifs en utilisant ce partenariat pour produire des synergies, renforcer son impact au niveau des pays et promouvoir un meilleur positionnement des systèmes agricoles et alimentaires dans le cadre de planification des ODD. Des positions communes continuent d'être exprimées dans des instances de haut niveau. C'était le cas du discours prononcé par le Directeur général de la FAO devant les ministres de l'agriculture du G20, au nom des organismes ayant leur siège à Rome. Par ailleurs, des positions communes et des réponses coordonnées à la crise de covid-19 sont en cours d'élaboration. Les autres activités que les trois organismes ayant leur siège à Rome mènent actuellement concernent la gestion de la viabilité écologique, la fourniture de services mutuels de médecine et de santé au travail, des actions d'achat communes et le domaine du contrôle et de l'audit. Le Bureau de l'évaluation collabore régulièrement avec ces organismes et d'autres entités, y compris dans le cadre du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation (GNUE), des

		État d'avancement	Date d'exécution ou pourcentage du taux d'exécution, le cas échéant	Observations
				<p>évaluations menées à l'échelle du système et des mécanismes d'évaluation de l'action humanitaire interinstitutionnelle.</p> <p>Le repositionnement en cours du système des Nations Unies pour le développement a stimulé le renforcement et la diversification de la collaboration de la FAO avec les organismes ayant leur siège à Rome et d'autres entités du système des Nations Unies aux niveaux régional et national.</p> <p><u>Au niveau régional</u>, la collaboration s'est concentrée sur les composantes fondamentales suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> • collaboration dans le cadre de la nouvelle plateforme régionale du Groupe des Nations Unies pour le développement durable (au Proche-Orient, la FAO et le PAM coprésident le Groupe de travail sur la sécurité alimentaire et la nutrition); • création et direction de nouvelles coalitions régionales thématiques avec d'autres partenaires du système des Nations Unies (en Europe, une coalition sur les systèmes alimentaires regroupant la FAO, le PAM, l'UNICEF et l'OMS a été créée en avril 2020, notamment pour répondre aux défis posés par la pandémie de covid-19; au Proche-Orient, une coalition FAO/PNUE a été créée sur la sécurité alimentaire, l'action climatique et l'environnement); • représentation et activités de plaidoyer conjointes aux forums régionaux de développement durable portant sur l'ODD 2 (tables rondes, manifestations parallèles, publications conjointes avec d'autres partenaires du système des Nations Unies, etc.); • présentation et promotion du rapport régional sur l'État de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde par cinq organismes (FAO, PAM, FIDA, OMS et UNICEF); • soutien conjoint des organismes ayant leur siège à Rome à des organisations d'intégration régionale (Ligue des États arabes, entre autres); • intégration des cadres de collaboration régionale déjà établis des organismes ayant leur siège à Rome (Accord tripartite en Amérique latine et dans les Caraïbes [2017], Accord de partenariat régional FAO/PAM au Proche-Orient [2017]) dans la nouvelle architecture régionale du système des Nations Unies, afin de définir une contribution conjointe de ces organismes en tant que valeur ajoutée aux stratégies et solutions régionales du système des Nations Unies élaborées à la demande de pays membres (stratégie des organismes ayant leur siège à Rome pour le Sahel, entre autres).

		État d'avancement	Date d'exécution ou pourcentage du taux d'exécution, le cas échéant	Observations
				<p><u>Au niveau des pays</u>, la collaboration s'est concentrée sur les composantes fondamentales suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> • contributions communes des organismes ayant leur siège à Rome à l'analyse commune de pays et aux cadres de coopération du système des Nations Unies dans trois pays pilotes (Niger, Indonésie et Colombie); • préparation conjointe d'analyses communes de pays par la FAO et le PAM et collaboration étroite sur la réponse à la covid-19 au niveau des pays (Arménie, Kirghizistan); • étude des possibilités de travail conjoint FAO/PNUD sur l'inclusion de l'agriculture dans les analyses communes de pays et les cadres de coopération dans le cadre du protocole d'accord mondial FAO/PNUD signé en 2019; • mise en place d'un dialogue entre les organismes ayant leur siège à Rome et divers pays sur une réponse commune et une collaboration face à la covid-19, en particulier pour en traiter les incidences sur les systèmes alimentaires locaux. <p>Une nouvelle stratégie de partenariat avec le secteur privé est en cours d'élaboration et sera présentée au Comité du Programme, à sa cent vingt-neuvième session.</p>
Rapport de suivi sur l'évaluation de la contribution de la FAO à la réduction de la pauvreté rurale (OS 3)				
95.	CL 161/3 par. 10, alinéa e): Le Comité a <u>insisté</u> sur le fait qu'il était crucial de renforcer les capacités au sein de la FAO dans les domaines de travail en rapport avec la pauvreté et de continuer à coordonner ces efforts de manière intégrée avec les activités de l'Organisation qui visent à renforcer les capacités de façon plus générale.	●		<p>Comme indiqué dans le précédent rapport intérimaire, un ensemble de modules d'apprentissage en ligne sur la réduction de la pauvreté rurale a été lancé et intégré aux supports pédagogiques que l'Organisation consacre aux autres aspects de cette question, à savoir la protection sociale, l'emploi décent, la migration et les liens qui existent entre le changement climatique et la pauvreté (un accent particulier étant placé sur les petits États insulaires en développement [PEID]). Au Sénégal et au Kenya, la coopération Sud-Sud a permis, dans une optique de réduction de la pauvreté rurale, d'échanger des données d'expérience sur les liens qui existent entre la protection sociale et la résilience. Le nouveau réseau technique de la FAO sur l'analyse de la pauvreté (THINK-PA) gagne du terrain, avec des participants de toutes les divisions techniques du Siège et des régions, ainsi qu'un nouveau réseau sur l'inclusion économique au moyen d'approches intégrées de la protection sociale et de l'emploi décent. La FAO guide également les auteurs de projets pour s'assurer que la réduction de la pauvreté et le principe de ne laisser personne de côté sont systématiquement pris en compte dans les activités de l'Organisation. La FAO s'est lancée activement dans la préparation de «compléments» à la programmation de la réforme du système des Nations Unies pour s'assurer que le principe susmentionné est intégré dans l'analyse commune de pays et dans les cadres de coopération des Nations Unies pour</p>

		État d'avancement	Date d'exécution ou pourcentage du taux d'exécution, le cas échéant	Observations
				le développement durable. Les bureaux régionaux de la FAO continuent de mettre en place des programmes de renforcement des capacités sur les stratégies multisectorielles de réduction de la pauvreté rurale et d'analyse de la pauvreté dans des pays clés, ainsi que sur la protection sociale, notamment sous l'angle de la parité hommes-femmes. Le partenariat de la FAO avec le Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail (OIT) soutient, dans le cadre de l'Académie rurale et de l'Académie de sécurité sociale, le développement des capacités de protection sociale et d'emploi décent dans les zones rurales. La FAO a également créé un groupe de travail sur l'évaluation de l'impact des activités, sur la base des compétences qu'elle a acquises en matière de protection sociale, de changement climatique et de résilience, aux fins du renforcement de ces compétences.
96.	CL 161/3 par. 10, alinéa i): Le Comité <u>a souligné</u> qu'il était judicieux de veiller à une bonne coordination stratégique et à conclure des partenariats solides, en particulier en matière de gouvernance dans le domaine du développement rural, ainsi que de combler les écarts importants avec les autres organisations des Nations Unies en s'appuyant sur l'avantage comparatif de la FAO, en particulier sur sa connaissance de la dynamique du développement agricole et rural, qui est un élément essentiel en matière de réduction de la pauvreté.	●		<p>La FAO continue d'approfondir et d'élargir ses partenariats stratégiques afin de contribuer à la réduction de la pauvreté et d'exploiter ses avantages comparatifs et ceux de ses partenaires, notamment par le biais de la coopération Sud-Sud et des plateformes d'échange de connaissances mises en place pour réduire la pauvreté rurale. En avril 2020, des agents publics d'environ 30 pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine ont échangé des connaissances et des données d'expérience dans le cadre d'ateliers de coopération Sud-Sud, de dialogues politiques, de séminaires et de manifestations axées sur le développement rural; ils ont également participé à des discussions intraministérielles sur la manière de surmonter les défis communs. De même, des organisations de producteurs d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine ont participé à différentes plateformes pour faciliter l'échange de connaissances. Depuis 2017, des séminaires sur la coopération Sud-Sud en faveur de la réduction de la pauvreté rurale ont été organisés chaque année à Rome et à Beijing, conjointement par les organismes ayant leur siège à Rome, le Centre international chinois de réduction de la pauvreté et le Centre chinois d'information sur l'Internet. En 2019, une troisième édition s'est tenue à Kampala (Ouganda). Parmi les autres partenariats de coopération Sud-Sud, on peut citer le Centre de coopération internationale du Ministère chinois de l'agriculture et des affaires rurales, la Banque mondiale, la Banque asiatique de développement et le Centro Agronómico Tropical de Investigación y Enseñanza du Costa Rica (CATIE).</p> <p>La FAO continue de renforcer, en vue de la réalisation de l'ODD 1, ses partenariats avec le FIDA, la Banque mondiale, notamment le Partenariat pour l'inclusion économique dans le cadre de la Pratique mondiale de protection sociale, le Réseau contre la pauvreté chronique de l'Institut britannique de développement outre-mer (ODI) et l'Initiative d'Oxford sur la pauvreté et le développement humain (OPHI), responsable de l'indice de</p>

		État d'avancement	Date d'exécution ou pourcentage du taux d'exécution, le cas échéant	Observations
				<p>pauvreté multidimensionnelle. L'Organisation internationale pour les migrations (OIM), l'Organisation internationale du Travail (OIT), le FIDA, l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) et d'autres entités continuent d'être, pour la FAO, des partenaires stratégiques pour ce qui est de faire avancer le travail sur la migration rurale; de même, s'agissant de la protection sociale, la FAO continue de collaborer étroitement avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et l'Université de Caroline du Nord (UNC) (pour l'élaboration de données sur les impacts économiques et sociaux), l'Université des Andes et le FIDA (sur la valeur ajoutée des approches coordonnées de protection sociale et d'inclusion économique) et l'OIT (pour l'extension de la protection sociale au secteur informel), ainsi qu'avec d'autres partenaires pour explorer les liens qui existent entre la protection sociale, la migration et les déplacements forcés. Le Groupe de la sécurité alimentaire qui, sous la direction conjointe de la FAO et du PAM, vise à renforcer au niveau national la coordination des interventions d'urgence de sécurité alimentaire dans les situations de crise humanitaire, continue de consolider son statut de modèle. La FAO continue de rechercher des possibilités de conclure des accords de projets conjoints des Nations Unies afin de tirer profit des avantages comparatifs qu'elle possède dans les domaines de l'agriculture, du développement rural et de la sécurité alimentaire, et continue d'œuvrer, avec ses homologues du système des Nations Unies dans le cadre de la réforme de celui-ci, pour créer de meilleures synergies au niveau des pays.</p>
97.	<p>CL 161/3 par. 10, alinéa k): Le Comité a demandé que lui soit présenté, à sa prochaine session, un rapport intérimaire sur les arrangements au titre du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) et sur la formulation des cadres de programmation par pays (CPP) dans le contexte du repositionnement du système pour le développement, qui ait comme fil conducteur la contribution de la FAO à la réduction de la pauvreté rurale, et prenne en compte le rôle important du coordonnateur résident.</p>	●	Cent soixante-troisième session du Conseil	<p>Le Cadre de coopération (anciennement Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement [PNUAD]), principal instrument de planification et de mise en œuvre des activités de développement du système des Nations Unies dans chaque pays à l'appui du Programme de développement durable à l'horizon 2030, est censé guider toutes les activités menées au niveau national et sert de cadre de résultats par rapport auquel les entités du système des Nations Unies qui y participent seront tenues collectivement et individuellement responsables. La FAO a participé activement à toutes les étapes de la conception du Cadre et a, simultanément, révisé en profondeur les directives internes du cadre de programmation par pays afin que les nouveaux cadres découlent pleinement du Cadre de coopération, conformément aux directives du Groupe des Nations Unies pour le développement durable. La FAO a également assuré sa participation stratégique et opportune à toutes les étapes de la formulation du Cadre de coopération. Grâce à un processus interne de «pré-analyse commune de pays», elle veillera à ce que toutes ses capacités d'analyse et les perspectives de ses programmes stratégiques, y compris la réduction de la pauvreté rurale et le principe de ne laisser personne de côté, puissent être mises à</p>

		État d'avancement	Date d'exécution ou pourcentage du taux d'exécution, le cas échéant	Observations
				<p>contribution dans l'élaboration de l'analyse commune de pays et du Cadre de coopération.</p> <p>À cet effet, des ressources financières et humaines ont été allouées, sur demande, aux pays qui abordent le nouveau cycle du Cadre de coopération et les représentants de la FAO ont pu suivre des formations au nouveau Cadre de coopération et au nouveau cadre de programmation par pays (sous la forme de formations en présentiel, webinaires, séances d'information et groupes de réflexion). Dans le même temps, la FAO a continué de participer aux missions d'intégration, d'accélération et de soutien aux politiques afin de renforcer la cohérence et les liens avec l'analyse commune de pays et le nouveau cycle de cadres de coopération. Il est à noter que le Conseil, à sa cent soixante-troisième session, a examiné la note d'information 2 du document CL 163/4, intitulée «Stratégie de la FAO concernant le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement», qui détaille les progrès accomplis.</p>
Évaluation de la contribution de la FAO à la gestion intégrée des ressources naturelles au service d'une agriculture durable (OS 2)				
98.	CL 160/3 par. 4, alinéa b): Le Comité <u>a recommandé</u> que les futurs rapports d'évaluation apportent des réponses directes aux questions ayant trait à l'évaluation, établissent des liens clairs entre celles-ci et les conclusions et recommandations contenues dans les rapports et qu'ils soient davantage axés sur les impacts et les résultats.	●	Cent vingt-neuvième session du Comité du Programme	Ce document sera présenté au Comité du Programme, à sa cent vingt-neuvième session, en tant que rapport de suivi de l'évaluation de la contribution de la FAO à la gestion intégrée des ressources naturelles au service d'une agriculture durable (OS 2).
99.	CL 160/3 par. 4, alinéa c): Le Comité <u>a souligné</u> qu'il était important de bien analyser le contexte lors de la conception des projets, d'assurer la cohérence avec les cadres de programmation par pays (CPP), de veiller à l'appropriation des programmes par les pays et de permettre la continuité des résultats des projets et leur déploiement à plus grande échelle.	●	Cent vingt-neuvième session du Comité du Programme	Des informations actualisées seront présentées au Comité du Programme, à sa cent vingt-neuvième session, dans le cadre du rapport de suivi de l'évaluation de la contribution de la FAO à la gestion intégrée des ressources naturelles au service d'une agriculture durable (OS 2).
100.	CL 160/3 par. 4, alinéa d): <u>a recommandé</u> de développer une gestion plus complète des résultats des projets et d'accroître le nombre d'indicateurs de performance clés dans le cadre de résultats stratégiques, afin d'améliorer la mesure et le suivi des résultats, et de faire rapport au titre du cadre de résultats dans l'Examen à mi-parcours et le Rapport sur l'exécution du Programme	●	Juin 2021	Cette question sera abordée au cours de l'élaboration du nouveau Cadre stratégique et du prochain PMT 2022-2025.

		État d'avancement	Date d'exécution ou pourcentage du taux d'exécution, le cas échéant	Observations
Rapport de suivi de l'évaluation de la fonction d'évaluation de la FAO; état d'avancement de la mise en œuvre du plan d'action du Bureau de l'évaluation				
101.	CL 160/3 par. 5, alinéa e): Le Comité <u>a recommandé</u> que le Bureau de l'évaluation range par ordre de priorité les recommandations qu'il formule dans les prochains rapports, en tenant compte des limites en matière de temps et de ressources.	●	Cent vingt-septième session du Comité du Programme	Les rapports d'évaluation soumis au Comité du Programme à sa cent vingt-septième session indiquaient l'impact et le calendrier suggéré pour la mise en œuvre des recommandations. Cette démarche sera poursuivie.
102.	CL 161/3 par. 24, alinéa b): Le Comité s'est félicité des nouvelles directives visant à intégrer la parité hommes-femmes dans les évaluations et <u>a demandé</u> que des directives analogues soient données pour les questions intersectorielles, en particulier la nutrition et le changement climatique.	●	Le système d'assurance qualité du Bureau de l'évaluation (OED) prend déjà en compte les questions de parité hommes-femmes et de viabilité écologique. Début 2021 pour l'adoption de recommandations à l'échelle du système sur l'évaluation des aspects sociaux et environnementaux. Élaboration continue de recommandations à l'échelle du système sur d'autres questions transversales.	Le Bureau de l'évaluation examine systématiquement la viabilité écologique des projets et programmes de la FAO et pose à cette fin des questions ciblées dans le cadre de son protocole interne d'assurance qualité. En outre, le Groupe de travail sur l'évaluation de l'impact environnemental et social, qui relève du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation, élabore actuellement une approche commune d'intégration, à l'échelle du système des Nations Unies, des considérations environnementales et sociales dans les évaluations. L'exercice d'inventaire qui doit permettre d'analyser les pratiques actuelles sera bientôt lancé et les recommandations du Groupe devraient être prêtes vers la fin de 2020. Le Bureau de l'évaluation adoptera ces recommandations, ou les développera pour son propre usage. À cet égard, il utilisera aussi les résultats de l'évaluation en cours sur le changement climatique (ODD 13). Des discussions similaires ont débuté sur d'autres questions transversales, comme le handicap.
Rapport sur l'issue de la conférence pour les annonces de contributions à l'élimination de la peste des petits ruminants (7 septembre 2018, Bruxelles [Belgique])				
103.	CL 160/3 par. 11, alinéa e): Le Comité <u>a demandé</u> à la Direction de cerner les principaux problèmes (techniques ou autres) liés à l'élimination de la peste des petits ruminants et de déterminer les mesures que les États et les autres parties prenantes devraient prendre, en exploitant l'expérience acquise depuis le lancement du programme. CL 160/3 par. 11, alinéa h): Le Comité <u>a demandé</u> au Secrétariat de concevoir un système de suivi et d'évaluation pour constater les progrès accomplis au regard de la lutte contre la peste des petits ruminants et de l'élimination de cette maladie d'ici à 2030.	●	40 %	Les activités à mettre en œuvre à tous les niveaux ont été recensées. Nombre d'entre elles sont énumérées dans le document présenté à la cent vingt-huitième session du Comité du Programme. L'examen de l'exécution du Programme, cinq ans après l'élaboration de celui-ci, est prévu en 2020-2021. Ses résultats permettront de mettre au point un système de suivi et d'évaluation des progrès réalisés en matière de contrôle et d'élimination au niveau mondial d'ici à 2030.

		État d'avancement	Date d'exécution ou pourcentage du taux d'exécution, le cas échéant	Observations
104.	CL 160/3 par. 11, alinéa f): Le Comité <u>a encouragé</u> la FAO à promouvoir une collaboration entre les parties prenantes ainsi qu'une coopération Sud-Sud dans toutes les régions et à intégrer cette dimension lors de la mise en œuvre du Programme mondial d'élimination de la peste des petits ruminants.	●	50 %	Un partenariat stratégique a été établi avec l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE); le Réseau mondial de recherche et d'expertise sur la peste des petits ruminants (PPR) rassemble plus de 350 chercheurs de plus de 30 institutions; une collaboration étroite a été établie avec tous les producteurs de vaccins contre la PPR, qui se réunissent tous les deux ans pour identifier les problèmes de production et de livraison; des partenariats ont été établis avec la Wildlife Conservation Society et le Royal Veterinary College pour traiter la PPR à l'interface bétail-faune sauvage; et un Fonds fiduciaire mondial sera créé pour mobiliser les institutions financières.
105.	CL 160/3 par. 11, alinéa i): Le Comité <u>a demandé</u> à la Direction de lui présenter un rapport d'activité dans un délai de deux ans.	●	Cent vingt-huitième session du Comité du Programme	Le rapport sur les progrès accomplis dans l'éradication de la peste des petits ruminants (PPR) (PC 128/11) sera présenté au Comité du Programme, à sa cent vingt-huitième session, pour examen.